



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

#### **PROCES-VERBAL**

Convocation adressée le 11 décembre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024
- II. Approbation de l'ordre du jour
- III. Installation d'une conseillère municipale
- IV. Intégration et modifications au sein des commissions municipales
- V. Rapport d'activité de la représentante de la commune élue à la Métropole du Grand Nancy
- VI. Rapport annuel 2023 sur le Développement Durable de la Métropole du Grand Nancy
- VII. Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLUi-HD arrêté par la Métropole du Grand Nancy
- VIII. Rapport d'activité 2023 de la Métropole du Grand Nancy
- IX. Décision modificative
- X. Modification du régime indemnitaire de la Police Municipale
- XI. Création de 5 postes en vue de stagiairisation
- XII. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- XIII. Ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2025
- XIV. Subvention exceptionnelle à l'association Laneuveville Haltérophilie Musculation Santé
- XV. (Ajout) Soutien à la population sinistrée de Mayotte suite au passage du cyclone Chido<sup>1</sup>
- XVI. Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal

---

<sup>1</sup> Ajouté à l'ordre du jour, le 19 décembre 2024  
lors de la séance du Conseil municipal

**Présents :**

Eric DA CUNHA, Jean-Paul GAVRILOFF, Sylvie COLIN, Patrice MARCHAL, Jennifer VERNEAU, Danielle CHARPENTIER, Françoise BAMBES, Gérard BERNARD, Nadine CAROMEL, Richard KLEINCLAUSS, David LOMBARD, Pascale PEREIRA, Dimitri MARCHAL, Orane CARMENTRE, Laura COLLARD, Axelle PICARD, Yann FREMY, Abdelhamid KHEIRI, Sibyle EDZIMBI LOLO, Magali BAZIN, Delphine VAN DE WALLE, Sofiane OMARI, Guylaine TROUVE-VALLEE

**Absents excusés ayant donné pouvoirs :**

Eric BRAUN à Eric DA CUNHA  
Ibrahima NDIAYE à Jean-Paul GAVRILOFF  
Cyril ECUYER à Laura COLLARD  
Anne-Sophie GAVRILOFF à Yann FREMY  
Gérard CUNY à Abdelhamid KHEIRI

**Absents excusés :**

Stéphane DEGEILH

**Absents :**

**A été nommée secrétaire :** Axelle PICARD

---

**Monsieur le Maire :** Deux choses avant de débiter nos travaux. En accord avec tous les groupes présents dans ce Conseil, nous allons tout à l'heure proposer un ajout à l'ordre du jour de notre Conseil, notamment un soutien par le biais d'une subvention à la Croix Rouge Française pour ce qu'il se passe sur l'archipel de Mayotte actuellement. Lors de l'approbation de l'ordre du jour, j'aurai un petit mot sur ce sujet-là. Pour vous dire que concernant cette situation apocalyptique que nous découvrons à travers les médias, aujourd'hui, là-bas, un simple recensement des victimes est devenu un véritable défi, je ne vous parle pas de décès, des disparus, et des sans-abris. On est parti pour des mois de reconstruction de cet archipel. On est bien évidemment touché, et on apporte notre solidarité au niveau de notre commune, et en hommage à ce qui se passe sur cet archipel, je vous demande d'observer un moment de recueillement s'il vous plaît. Je vous remercie.

Je souhaitais également partager avec vous en préambule de ce Conseil un moment ensemble suite au décès de Jacques MAUCHAUFFEE, habitant de notre commune, et ancien adjoint de celle-ci. Il y a suffisamment longtemps pour que bon nombre d'entre vous ne l'ai pas connu. Il était adjoint à la jeunesse pendant près de vingt ans. Il est décédé le 14 décembre dernier, il y a cinq jours, à l'âge de 92 ans. Notre commune doit lui témoigner son respect, et sa reconnaissance pour ce qu'il a pu réaliser, les mandats qu'il a occupés et à ce titre-là, je vous demande également un moment de recueillement s'il vous plaît. Merci pour lui.

J'ai souhaité vous proposer deux moments de recueillement car ce sont deux choses totalement différentes, qui ne devaient pas être mêlées. Je vous remercie.

## **I) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 octobre 2024**

**Monsieur le Maire :** Concernant le Conseil municipal de ce jour. Premier point à l'ordre du jour, concernant le PV du 10 octobre dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ou des ajouts ?  
Oui Monsieur OMARI.

**Sofiane OMARI :** Oui page 14, à la fin, je cite : « il y a quand même une parcelle de 1 200m<sup>2</sup>, c'est énorme, c'est important. Comme je dis, ce sont un peu près les prix du quartier en quelque sorte », il faut ajouter : on brade les biens de la commune.

**Sylvie COLIN :** Pardon Monsieur OMARI, mais moi, je n'ai rien entendu.

**Monsieur le Maire :** Oui, c'est vrai, il faut parler un peu plus fort, avec le masque nous n'avons pas entendu. Alors fin de la page 14 ?

**Sofiane OMARI :** C'est bien ça, page 14.

**Monsieur le Maire :** Oui.

**Sofiane OMARI :** Je dis : « il y a quand même une parcelle de 1 200m<sup>2</sup>, c'est énorme, c'est important. Comme je dis, ce sont un peu près les prix du quartier en quelque sorte », il faut ajouter : on brade les biens de la commune, on brade.

**Monsieur le Maire :** Alors c'est à la ligne ?

**Sofiane OMARI :** La troisième, page 14.

**Monsieur le Maire :** C'est sur votre deuxième intervention page 14.

**Sofiane OMARI :** C'est bien ça

**Monsieur le Maire :** Donc, je rajoute après en quelque sorte : « on brade les biens de la commune ».

**Sofiane OMARI :** C'est ça.

**Monsieur le Maire :** Nous modifierons. D'autres remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

## **II) Approbation de l'ordre du jour**

**Monsieur le Maire :** Deuxième point à l'ordre du jour de notre Conseil : l'ordre du jour pour nos débats. Donc comme je l'ai évoqué juste avant, il y aura un point à ajouter à la fin du Conseil après la subvention exceptionnelle de Yann THOMASSON. Un point qui concernera un soutien pour ce qu'il se passe sur l'archipel de Mayotte. Pas d'observation ? Des remarques sur l'ordre du jour ?

**Yann FREMY** : Je peux faire une petite intervention ?

**Monsieur le maire** : Oui, allez-y Monsieur FREMY.

**Yann FREMY** : Mes chers collègues, je vais commencer mon propos en faisant référence aux sportifs et sportives de notre commune qui la font briller et pour lesquels on fait l'écho, et on apporte des subventions. Je pense que c'est important parce qu'ils le méritent mais également parce que cela envoie un message vis-à-vis de la population en disant : « allez-y, engagez-vous » et parce que vous êtes engagé, vous êtes reconnu par le collectif. Je trouve néanmoins qu'on s'oriente beaucoup sur les sportifs et qu'on oublie un petit peu les travailleurs de l'ombre, ceux qui agissent dans l'ombre, et qui méritent aussi, toute notre attention. Et à ce titre-là, je souhaitais rappeler que nous sommes la première instance communale et nous devons faire l'écho de l'ensemble des bonnes pratiques, et de l'ensemble des actions collectives qui sont menées par les uns ou par les autres. Ce que je veux dire par là, c'est qu'aujourd'hui, il peut y avoir des personnes qui reçoivent des éléments, des récompenses et mérites, et qu'à ce titre-là, nous devrions aussi faire l'écho et y apporter toute notre attention collective et de communication, voire en parler aux réunions des commissions municipales. C'est pour ça que j'en parle là maintenant, parce que ça fait longtemps que je constate que ce n'est pas forcément le cas. Alors que pourtant, cela me paraît important. Bien entendu, j'ai un exemple en tête, celui du mois de juillet, c'est le premier qui me vient en tête, qui est celui d'Anne-Sophie GAVRILOFF qui a été promue au grade de la légion d'honneur sur le quota du premier ministre de l'époque : Gabriel ATTAL, et qui depuis le début du mois de juillet a reçu bon nombre de messages, de félicitations, de soutiens, alors d'anonyme bien entendu, mais également de personnes connus et reconnus sur notre territoire : Mathieu KLEIN, le président de la métropole, Chaynesse KHIROUNI, la présidente du département, des sénateurs comme Jean-François HUSSON, et député comme Thibaut BAZIN, des personnalités comme le Procureur général de Nancy, la quasi-totalité des Maires de la métropole et certains hors métropole. L'idée n'étant pas de faire la liste mais dire qu'à un moment donné, on doit aussi être attentifs à tous ceux qui en dehors du sport, agissent et nous devons leur envoyer des messages importants de soutien, d'attention, les mots sont importants, les actes sont importants. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Maire** : D'autres remarques ? Oui ?

**Abdelhamid KHEIRI** : Oui, ma remarque c'est par rapport aux documents qui ont été envoyés très récemment. Parce que pour étudier le PLU, tout le monde n'avait pas accès aux documents, avec le lien qui a été donné. Et donc, ce sont des documents qui ont été ajoutés très récemment et tout le monde n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance.

**Monsieur le Maire** : Et donc, votre question est ?

**Abdelhamid KHEIRI** : C'est une remarque.

**Monsieur le Maire** : D'accord. Jean-Paul ?

**Jean-Paul GAVRILOFF** : Je vais poursuivre un peu sur ce que Yann a dit, et le remercier d'avoir attiré notre attention là-dessus. J'avais envie de le faire, mais je craignais que ce soit un peu mal interprété d'une manière ou d'une autre, de mettre en valeur quelqu'un mais je crois que c'est un honneur pour le Conseil municipal d'avoir quelqu'un qui est honoré par les plus hautes instances de la République. Je m'associe entièrement à la remarque de Yann.

**Monsieur le Maire :** D'autres interventions ? Concernant l'ordre du jour, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

### **III) Installation d'une conseillère municipale**

**Monsieur le Maire :** Point numéro trois sur l'installation d'une conseillère municipale. Pour vous dire que à la suite de la démission de Patrick AIME au mois d'octobre, la personne qui est arrivée juste après sur la liste de l'équipe de Laneuv'ville d'avenir est présente autour de nous : Delphine VAN DE WALLE, que je salue, et qui depuis le 22 octobre 2024 est conseillère municipale. Il vous est proposé de l'installer dans ses fonctions et d'en prendre acte. Bienvenu parmi nous Delphine.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Delphine VAN DE WALLE.

### **IV) Intégration et modifications au sein des commissions municipales**

**Monsieur le Maire :** Point numéro quatre, toujours te concernant Delphine : l'intégration sur les commissions municipales. Ton choix a été d'intégrer la commission Fêtes, cérémonies, culture, vie associative et jumelage. Je dois demander aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent procéder à un vote à bulletin secret ou si à la majorité nous nous en dispensons. Est-ce qu'une personne souhaite un vote à bulletin secret ? Non ? On vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

### **V) Rapport d'activité de la représentante de la commune élue à la métropole du Grand Nancy**

**Monsieur le Maire :** Point numéro cinq avec le rapport d'activité de Madame Sylvie COLIN, notre représentante élue à la métropole du Grand Nancy qui est accompagnée de Régine MAGNE. Merci pour ta présence Régine, je donne la parole à Sylvie COLIN.

**Sylvie COLIN :** Monsieur le Maire, je vous remercie. Mes chers collègues, comme vous le savez, je suis l'élue rattachée à la délégation "Protection des données" à la métropole et il me semblait intéressant d'inviter Régine MAGNE de la métropole qui va vous parler de la mission de protection des données auprès des communes et de la nôtre également. Auparavant, je tiens à vous informer de certains temps forts en lien avec ma délégation qui ont eu lieu tout au long de l'année 2024. Cependant, en préambule je voudrais vous faire part d'un simple constat concernant cette délégation. Comme nous le savons tous, le numérique au sens large fait partie intégrante de l'espace public et avant, quand on avait un dossier confidentiel, on le rangeait dans une armoire, fermé à clé et il était sécurisé. Aujourd'hui, toutes les armoires se promènent sur la fibre optique et nous devons absolument prendre des précautions. Heureusement, la loi française et européenne balise ce nouvel espace public. C'est pourquoi au niveau de ma délégation "Protection des données" nous mettons en place une approche que je qualifierais de didactique afin de mettre beaucoup d'huile dans les rouages et de décloisonner les pratiques des uns et des autres dans ce domaine. Vous allez

comprendre où je veux en venir à l'aide d'une petite rétrospective de nos actions pour l'année 2024. Nous sommes en janvier 2024 et du 25 au 30 janvier, la mission protection des données personnelles a initié une semaine dédiée à la protection des données sous forme de flash quotidien en direction des agents des communes, et du grand public. Le but de cette action est de sensibiliser à une protection accrue, à la mise en place d'un registre de traitement, la part des agents dans les communes, et aussi à l'information des usagers. La protection des données est quelque chose qui nécessite un effort et une vigilance constante de la part de tous et à chaque niveau. Il est donc très important de maintenir cette culture de la protection des données, c'est un processus tout comme l'amélioration continue, cela évolue en fonction des projets, des applications, et des besoins. Je poursuis ma petite rétrospective, nous sommes maintenant en février 2024, et à Nancy, nous avons inauguré le Datacenter mutualisé avec l'Université de Lorraine et le CHRU sur le campus Jean Zay du CNRS Grand-Est à Vandoeuvre. Celui-ci a bénéficié de fonds européens et c'est vraiment un outil stratégique de haute performance. Ce sont des infrastructures numériques, qui sont fiables et qui facilitent la prévention et la Cybersécurité. On veut aller vers un territoire numérique de confiance. Le Datacenter sécurise notamment les données des agents de nos services publics tout en ayant l'avantage de promouvoir des économies d'énergie dans le cadre de la transition numérique. En complément bien sûr notre DPO ici présente et sa mission DSIT de la métropole c'est-à-dire une soixantaine de personnes qui consolident la stratégie RGPD et assurent aussi une pédagogie de la donnée et de la cybersécurité. On avance dans l'année et nous sommes en avril 2024 avec la ville de Nancy et la métropole nous avons installé un groupe de travail élus sur l'intelligence artificielle et les services publics dont l'objectif est de définir une feuille de route métropolitaine pour une IA responsable. Il s'agit de mener une réflexion sur la transparence des outils, la maîtrise de nos datas et à la suite de cela en septembre 2024 nous avons mis en place une formation sensibilisation destinée aux agents et aux élus afin de parler un langage commun sur ce qu'est l'IA et comment elle infuse notre territoire, et quel est le cadre régulateur surtout. L'objectif premier de ce travail est d'éviter soit la panique, soit la fascination pour l'IA et d'en évoquer à la fois les bénéfices certains et les freins potentiels. Je continue ma rétrospective pour vous emmener au 12 juin 2024, où a eu lieu à l'hôtel de ville de Nancy la journée protection des données personnelles à l'initiative donc de la délégation « Protection des données » avec le concours de l'association nationale des DPO. J'ai eu l'honneur d'introduire les travaux avec mon collègue de Nancy et cette journée a rassemblé 250 professionnels venus du Grand-Est, et des réseaux nationaux autour d'une matinée qui était notamment réservée aux interventions de la CNIL sur les enjeux de l'IA, l'évolution du rôle de DPO et un après-midi réservé à des thématiques de groupes de travail Grand-Est et villes/métropoles de France sur des sujets variés tels que les virus, leur propagation, la cyber malveillance, la remédiation, l'IA, l'éthique... Des intervenants bien évidemment d'écosystèmes et de la cybersécurité, des chercheurs de l'Université de Lorraine qui étaient présents et qui ont été très appréciés durant cette journée du 12 juin 2024. Nous sommes en juillet 2024 et à partir de cette date nous avons procédé au renouvellement de la convention de mutualisation du délégué de la protection des données avec les vingt communes de la métropole dont la nôtre d'ailleurs. J'ai eu l'occasion de vous exposer ce sujet qui était à l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 octobre pour Laneuveville, vous l'avez compris je crois que le poste de DPO a été rendu obligatoire par le législateur depuis 2018 et ce poste est mutualisable. Régine MAGNE pourra vous en parler tout à l'heure. Et donc au terme des six ans, nous avons acté le renouvellement de cette convention. Au niveau de la ville et des autres villes d'ailleurs, le but est de traiter des données à caractère personnel à grande échelle et parfois sensible pour nos services et de rendre également des services aux citoyens. Je citerai deux exemples : ce sont par exemple les données qui sont communiquées au service périscolaire ou par le vote qu'on effectue pour donner un nom à la médiathèque. Dans le cadre

des projets à venir au premier trimestre 2025 nous allons procéder à la création d'un comité de pilotage annuel des structures adhérentes avec un représentant de chaque structure. C'est une proposition de la Chambre Régionale des Comptes qui nous permettra de valider les options notamment en matière de gouvernance de la protection des données. Alors en conclusion de mon petit propos, je dirais que le respect de la RGPD c'est le mot clé et la DPO qui est ici présente exerce une mission quotidienne de vigilance, de coordination et d'appropriation de cette matière à la fois très juridique et très technique, c'est un travail de coordination qui s'avère essentiel pour favoriser l'accès, le respect des droits et qui est un objectif majeur de nos politiques publiques. Je vais céder la parole à Régine MAGNE qui va vous expliquer quel est son travail au sein des structures et des communes.

**Régine MAGNE :** Merci Monsieur le Maire et merci de m'accueillir. Je suis effectivement la DPO de votre commune, et donc à ce titre, je vais vous faire un petit retour sur ce qu'a été cette période des 6 années que nous venons de vivre, pour mettre en œuvre toute la logistique qui concourt à opérer une bonne gouvernance de la protection des données personnelles. Alors je vais aller assez vite parce que l'idée c'est de faire un petit point de contexte pour le renouvellement de cette convention de mutualisation qui est passée entre la mission DPO de la métropole et la commune de Laneuveville. A ce titre, l'idée c'est aussi de susciter des questions de votre part sur des sujets qui peuvent être complètement variés, en quoi ça consiste, ce qu'on fait réellement. Donc, un point de contexte : un état d'avancement de la maturité et de la protection des données mais plutôt à l'échelle du territoire de l'agglomération parce que justement c'est une stratégie de pouvoir avoir quelque chose qui fonctionne en synergie au sein de toutes les communes pour avoir un territoire d'excellence en matière de protection des données personnelles, un bilan un peu chiffré de la mission et puis les perspectives. Alors, bien sûr pour les 6 années à venir mais très concrètement pour l'année 2025 qui va connaître un certain nombre de choses qui vont être mises en place. Alors, pour ce point de contexte, bien évidemment les collectivités territoriales et vous en êtes, sont de très gros pourvoyeurs de traitement de données à caractère personnel : données à caractère personnel ce sont des données qui se rapportent aux personnes comme leur nom l'indique. C'est à la fois facile à comprendre et à la fois compliqué. C'est à dire qu'en fait ça peut être un nom, un prénom ça peut être également un numéro d'immatriculation, ça peut être un numéro de sécurité sociale, ça peut être un badge pour entrer dans des locaux, si on le perd et puis que quelqu'un le récupère, on va être tracé alors que c'est pas nous qui sommes passés dans les portes, voilà, ça vous explique un petit peu, ça peut être des photos, ça peut être des enregistrements de voix, si le Conseil est par exemple enregistré, ça peut être évidemment des images de vidéoprotection, la vidéoprotection étant un système parmi les plus attentatoires aux droits fondamentaux des personnes puisqu'on peut surveiller un petit peu tout ce qui se passe. Alors quand les données sont échangées d'une personne à une autre en ce qu'on appelle *be to be* ça ne constitue pas un traitement de données à caractère personnel, par contre ça en est un, quand il y a un gros flux de données, donc on passe à une notion de grande échelle et ce qui rajoute encore une petite couche, c'est qu'il y a des données qui sont plus sensibles que d'autres données : des données de santé, les données des opinions politiques, des infractions etc. L'obligation des communes dans tout ça c'est effectivement le législateur. Il a donc été proposé de désigner un DPO de façon obligatoire dans tous les organismes du secteur public pour qu'il soit l'acteur de la gouvernance de la protection des données et ça dans l'optique effectivement de générer de la confiance dans les outils numériques à l'échelle d'un territoire. En fait la transformation actuelle de la société qui va de plus en plus vers des nouvelles technologies du numérique, l'informatique en image est une des questions sensibles qu'on appelle le *cloud*, l'intelligence artificielle évidemment cela rend quand même un petit peu difficile la protection de ces données personnelles, à l'échelle territoriale notamment. Ce qu'on

peut se dire c'est que ces données personnelles elles sont très prisées, quand on les met en vente sur le *darknet*. On nous les achète cher, enfin on achète cher au *hackers* qui les ont piratés, et même si on ne sait pas aujourd'hui que ce qu'on en fait, en tout cas, il y a forcément un retour sur investissement que ce soit à l'échelle des états qui ont pu pirater certaines administrations publiques et qui ont pu collecter ces données là soit des données des usagers ou des données d'agents de collectivités locales : ce sont des données qui se vendent très cher, donc on suspecte qu'il y a vraiment beaucoup de malveillance qui sont attendues et qui vont être un bon retour derrière pour les *hackers*. C'est un peu le dernier bastion à défendre et pour ça, on a un chaudron magique : c'est quand même un petit peu quelque chose de sympa à l'échelle de l'Europe qui s'appelle le RGPD. Le RGPD, ce fameux texte qui est sorti en 2018 et qui effectivement le 25 mai 2018 si on reprend cette petite frise chronologique sur le RGPD, encadre avec beaucoup plus de protection de droits des personnes et qui surtout a pour objectif de responsabiliser les organismes à tous les niveaux. C'est à dire que le responsable de traitement, c'est en général le Maire de la commune, quand il y a une commune qui met en place des traitements mais le maire prend des sous-traitants alors d'un côté on a plus le droit de se défausser sur ces sous-traitants mais d'un autre côté ça implique toute la chaîne. C'est-à-dire qu'à la fois le Maire, le sous-traitant, voire les sous-traitants qui vont héberger des solutions applicatives informatiques derrière qui vont faire encore d'autres missions derrière tout le monde va être en responsabilité s'il y a un problème. Donc ça c'est vraiment issu du RGPD. Alors en fait pour revenir à ça, en 2018, j'étais à l'époque correspondante informatique et libertés à la métropole et donc on m'a demandé de devenir DPO. C'était assez logique parce que je travaillais dans le domaine depuis quatre ans. On n'était pas en retard, sur l'agglomération de Nancy, c'était plutôt bien, et puis dès le mois de juin on a proposé aux collectivités qui souhaitaient de rejoindre la mission DPO qui s'est constituée, progressivement d'ailleurs avec l'arrivée des différentes collectivités. Aujourd'hui on a 18 communes dans cette mission plus leurs CCAS, on a effectivement en plus 3 syndicats mixtes qui nous ont rejoints en 2021 : le syndicat mixte de la forêt de Haye, le syndicat mixte du transport suburbain de l'agglomération nancéenne déjà de plus grosse taille, et un troisième syndicat mixte qui est relativement important qui est un syndicat intéressant parce qu'il va sur tout le Sillon Lorrain, c'est d'ailleurs le Sillon Lorrain qui notamment encadre toute la politique de mise à disposition de ressources littéraires, donc avec l'outil « *Limédia* ». Je ne sais pas si vous connaissez, mais qui sont effectivement de gros sujets pour la protection des données. Alors, ça c'est déjà pas mal parce qu'aujourd'hui encore, il faut savoir qu'on sanctionne, la CNIL sanctionne les collectivités qui n'ont pas de DPO. C'est déjà une première étape indispensable, on ne va pas s'en satisfaire, vous allez me dire mais effectivement dès juin 2018, dès le deuxième semestre de l'année 2018, on a commencé à référencer tous les traitements de données personnelles qui pouvaient se rattacher à nos adhérents, donc vous imaginez 18 adhérents, la métropole, la ville centre de Nancy, les CCAS de chacun de ses adhérents et parfois même les écoles, enfin un certain nombre, ça fait quand même un gros boulot. On a pu avoir quand même un panorama en 3 ans assez exhaustif de l'ensemble de ces traitements, mais tout de suite, on a eu quand même une démarche qui a consisté à avoir un regard accru sur les sites internet de nos adhérents et c'est encore valable aujourd'hui de se dire que les sites internet, c'est une vitrine de la collectivité, c'est quelque chose qui peut être facilement contrôlé par la CNIL à distance avec des automates qui peuvent vérifier la conformité et c'est vraiment un petit peu l'image de la collectivité en matière de protection des données. On va sur un site, on voit tout de suite si effectivement la protection des données est assurée dans la commune concernée. C'est quelque chose qui est assez facile à voir notamment pour les professionnels mais pas que, maintenant de plus en plus de gens commencent à être acculturés à cette problématique.

En 2021, donc renouvellement tacite avec les communes puisque c'est un petit peu l'objet aujourd'hui, on va reparler en fait de ces nouvelles conventions et en fait elle est valable pour 3 ans et reconductible avec les communes pour 3 années. On a commencé, bon on était un peu impacté comme tout le monde par le COVID, par contre on a commencé à vraiment regarder avec beaucoup d'attention très particulièrement les traitements les plus sensibles et la vidéoprotection je le disais tout à l'heure est quand même un des traitement les plus attentatoires aux droits fondamentaux des personnes et effectivement que ce soit à l'échelle de la métropole, que ce soit l'échelle des adhérents et des communes y compris à Laneuveville, c'est quelque chose qu'il faut vraiment encadrer précisément. On a surtout mis en place aussi une procédure d'exercice des droits puisque je l'ai rappelé, le RGPD a vraiment accru les droits des personnes, à rappeler que les droits des personnes en matière de protection des données c'est de pouvoir demander à tout responsable de traitement quelles données on a, quelles données il a, il va les garder combien de temps ces données, quelle est la sécurité, où est-ce que s'exercent ces droits ... etc. Donc ce sont des choses qu'il a fallu rapidement quand même, assez rapidement mettre en place. On est en 2024, en juin, et là, on prévoit comme l'a très justement rappelé Sylvie, que cette convention soit renouvelée, et effectivement, on a des pistes pour continuer un petit peu ce travail qui va consister à recenser l'ensemble des traitements et à documenter leurs conformités RGPD parce que c'est pas le tout de savoir pour moi des traitements mais il faut savoir exactement quel est leur degré de conformité RGPD sachant que la CNIL peut à tout moment demander effectivement la fiche de chacun de ces traitements, donc c'est un vrai boulot. Effectivement on continue les revues avec les agents de terrain, on continue à regarder de près tous les plans d'action qui vont bien pour chacun des traitements pour les mettre en conformité. On regarde également les clauses contractuelles avec les sous-traitants, parce que sans clauses contractuelles avec les sous-traitants ça veut dire qu'on n'a pas donné de bonnes instructions à notre sous-traitant, ça veut dire qu'en cas de problème, on prend toute la responsabilité, donc c'est mieux de la partager. En général, quand il y a des responsabilités partagées, chacun prend sa part de responsabilité, si on n'a pas mis de clause dans les marchés, ça pose un problème et surtout on déploie des procédures qui sont obligatoires mais qui sont là depuis un certain temps et qu'il faut maintenant bien faire connaître auprès de la population notamment l'exercice des droits. Le DPO a une boîte mail personnalisée accessible sur laquelle on communique dans chacun des sites internet de nos adhérents, au pire on va à la métropole on cherche DPO et puis on a, mais disons que le législateur a carrément prévu également que le DPO soit joignable de façon confidentielle puisque c'est un poste soumis au secret professionnel pour effectivement recevoir des questionnements de la part à la fois des agents collectivités dont ils s'occupent et puis également de la population. Donc, on est le point d'entrée pour la CNIL de toute sorte de questions, et y compris de la CNIL quand ils veulent des demandes à formuler sur des traitements parce que les gens se sont plaints directement auprès d'elle. A partir de maintenant, on va grâce à ce nouvel outil de traçage de nos traitements, pouvoir mettre en place des suivis plus fins d'indicateurs sur le fonctionnement, les plaintes, les violations de données puisque ça, ce sont des sujets qui sont répertoriés pour nous. Cela fait partie des bilans d'activité, en termes de maturité d'état d'avancement, on a en général l'habitude de regarder 8 axes de réflexion pour savoir où on en est sur la gouvernance de la protection des données donc ces 8 axes sont présentées là : piloter la gouvernance, c'est déjà la première étape, c'est de désigner un DPO, on en a parlé, on en est plus là. Il y a des choses qui sont faites, il y a des choses qui sont à faire, des procédures vous voyez un petit peu, c'est pareil exercer les droits c'est une procédure, gérer des violations de données qui permettent aussi de signaler des violations de données c'est une autre procédure, alors, je ne vais pas reprendre tous ces points là parce qu'on va avancer. Disons que nous dans la stratégie ce qu'on s'attache prioritairement à faire à la mission DPO, c'est déjà d'être un point de contact pour les habitants et les agents.

La ligne directe permet un accès sans passer par des secrétariats, sans passer par les méandres d'administration on va dire y compris la boîte CNIL (cnil@grandnancy.eu), mais on a également mis en place toute une technologie de formulaire qui permet de poser toute question, soit pour les usagers, soit pour les agents des collectivités concernées. Dans ce formulaire, vous renseignez les éléments qu'on demande notamment, la question que vous souhaitez poser au DPO. Le DPO est là pour répondre à toute question sur le traitement, éventuellement exercer les droits s'il le souhaite. On est très disponibles, même s'il y a des moments où nous sommes particulièrement surchargés, sur différentes thématiques et puis sur des exercices de droits et sur des violations de données malheureusement parce que cela arrive quand même régulièrement. Mais on reste toujours disponibles pour expertiser. Si les services ont besoins de nous, c'est hyper important qu'on apporte des réponses sur des choses qui peuvent être dites tout de suite, et puis y a des choses qui demandent un travail sur le long terme, avec les archivistes, même les juristes pour permettre justement de savoir où on en est sur la conformité RGPD. Donc, mise en place des procédures, on a parlé exhaustivement c'est vrai qu'on ne peut pas être partout, vraiment partout à la fois mais quand même on est obligé d'avoir une très bonne vision de tout ce qui est fait, et ça c'est très chronophage. Alors, en termes de budget, vous avez dû voir dans la convention on a l'indexation de la rémunération de la mission, enfin des frais de remboursement de la mission DPO à hauteur des adhérents qui se chiffrent à 0,35€ par habitant sur la base Insee inscrite au décret annuel qui dit combien il y a d'habitants dans chacune des communes. Donc, je ne vais pas détailler le tableau mais l'idée c'est que effectivement la chambre régionale des comptes, comme Sylvie l'a évoqué tout à l'heure, a souligné la bonne gestion de la mission DPO. Au départ on était 3, maintenant je me suis retrouvée l'année dernière toute seule et puis cette année on a réussi à embaucher une personne qui est juriste en droit du numérique ce qui semble assez incontournable pour une agglomération de la taille de la nôtre, on a réussi à prendre quand même un DPO externe qui permet de mettre un petit peu de beurre dans les épinards pour nous aider à enregistrer ces traitements et puis notamment les traitements les plus complexes et aussi les traitements sur lesquels les collègues écoutent pas forcément le DPO. Ça peut arriver, et le fait que ce soit un deuxième DPO qui parfois dise un peu la même chose quand même ça fait du bien et donc ça renforce un peu le sentiment de devoir y aller quand il faut. Alors, le bilan c'est : 1500 traitements qui sont recensés depuis 2018, c'est fluctuant parce que ça dépend si on parle des traitements en eux-mêmes ou si on parle des activités de traitement. Par exemple, quand on parle de stationnement, dans le stationnement il y a plein de choses qui se passent il peut y avoir effectivement la création d'un compte sur une application, il peut y avoir les horodateurs qui demandent d'enregistrer le numéro d'immatriculation, il peut y avoir le contrôle, il peut y avoir des forfaits FPS, il peut y avoir des amendes, il y a toutes sortes de sous traitements dedans et donc effectivement des fois y a des traitements qui sont très gros, et puis des traitements qui sont beaucoup plus simples. L'exercice des droits, il est en augmentation tous les ans, là cette année on a eu 55 exercices de droit à l'échelle de la mission, 3 à l'échelle de Laneuveville, ce n'est pas beaucoup mais de toute façon les gens n'ont pas forcément encore conscience qu'ils peuvent exercer les droits d'accès notamment à leurs données mais ça commence quand même à prendre un petit peu d'essor. Sur une année, on a plus de 200 sollicitations, rien que là en fin d'année on en a eu 60 ce mois-ci donc voilà les gens avaient envie de terminer l'année en disant ça y est c'est dans le camp du DPO, donc on nous a chargé pas mal, des clauses dans les marchés publics : 110 en 2024 et puis les contrôles sur pièces de la CNIL. La CNIL n'a encore pas encore débarqué autrement que pour des choses assez festives à Nancy pour l'instant on n'a pas eu de contrôle et ça s'est fait sur pièce et donc ces contrôles pour l'instant on en n'a eu neuf, qui se sont tous très bien passés, tous les arguments qu'il fallait pour montrer qu'on était pas forcément dans la maîtrise absolue de tout ce qu'on fait sur la protection des données, mais pour montrer qu'on avance sur le chemin de la

conformité. C'est à dire qu'en fait on ne peut pas forcément avoir tout fait dans tous les domaines mais l'idée c'est que quand même il sache qu'il y a des pilotes dans l'avion on avance sur quelque chose de sérieux et qu'en cas de problème, on sait réagir, on sait mettre un plan d'action et surtout on encadre, on met tout de suite des mesures correctives rapidement que ce soit avec la DSI, que ce soit avec les communes, des fois ce sont des traitements : une assemblée citoyenne par exemple qui récemment a fait des communications sans expliquer ce qu'était le droit des personnes, c'est vu par la CNIL et puis bon la DSI. Alors en fait le gros boulot de l'année 2024, ça a été de créer un registre modèle à partir de communes sur lesquelles on est passé au cas par cas dans chacun des services. Alors on a déjà enregistré pour Laneuveville, bien sûr, on n'est pas parti de 0 et ça permet effectivement d'avoir dans cette mission DPO qui a un effet d'échelle intéressant, à l'échelle de l'agglo, ça permet de pouvoir capitaliser, c'est le travail qui était dans une commune on s'en ressert aussi pour les autres communes alors ça reste des bases qui sont cloisonnées complètement entre nos adhérents mais néanmoins sur les finalités des traitements elles se rejoignent sur un certain nombre d'outils, on se rejoint, sur un certain nombre de mesures de protection de la DSI, on se rejoint, donc toutes ces choses-là peuvent être capitalisées et ça permet d'aller quand même plus vite que si on avait des DPO différents dans chacune des communes. On a aussi un gros sujet sur l'homologation des téléservices, vous ne le savez peut-être pas mais des formulaires qui figurent sur les sites internet, comme ils permettent un échange avec l'administration, ils sont considérés comme des téléservices et l'obligation importante qui est faite sur les téléservices c'est l'homologation avant mise en service. Je ne vous cache pas que cela n'a pas toujours été fait avant, des fois pendant, des fois après mais bon du coup l'idée c'est que voilà il y a un travail à faire sur les téléservices et puis pour payer tout ça il y a quand même besoin de se former un petit peu et ça ce sont les universités DPO qui sont à l'échelle nationale notre organisme de référence c'est un ensemble, c'est un peu structuré en groupe de travail spécifique notamment ceux de la fonction publique et de collectivités territoriales et c'est vrai que notre mission s'attache à être quand même actif dans ce réseau pour que justement on puisse bénéficier du support du réseau, et puis on fait aussi une veille juridique sur plusieurs textes important dont le RIA évidemment Règlement de l'Intelligence Artificielle, et on s'attache un petit peu à accompagner la DSI qui va déployer certains outils et sur la directive NIS2 qui est un petit peu en parallèle de ce que fait la CNIL, de ce que demande la CNIL quand il y a une violation de données, donc une Cyberattaque, c'est par exemple une violation de données, une perte d'ordinateur c'est une violation de donnée, une faille de sécurité qui permet à des gens de voir certaines choses auxquelles ils ont pas droit, c'est une violation de données. Ces incidents-là, doivent être déclarés à la CNIL, de la même façon, quand il n'y a pas de données personnelles en informatique, c'est une directive qui va prendre son départ en 2025, et ça va être déclaré par les services informatiques. On aura un parallélisme des formes entre le métier de DPO et le métier de responsable de la sécurité des systèmes d'informations. Donc voilà j'espère que ça a pu vous éclairer un petit peu, si vous avez des questions ?

**Monsieur le Maire** : Merci Régine, oui Madame TROUVE-VALLEE ?

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : A un moment donné, tu as évoqué 18 communes, quelles sont les 2 communes qui n'ont pas souhaité ?

**Régine MAGNE** : Guylaine, tu dois peut-être t'en douter...

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : Oui mais j'aimerais bien que cela soit dit. Moi, je le sais mais pas tout le monde.

**Régine MAGNE :** Tomblaine et Essey-lès-Nancy qui historiquement avait un correspondant informatique et libertés depuis 2015 dans la commune, et qui a souhaité continuer avec cette personne en interne. Mais qui entre temps s'est rattaché au Centre de Gestion qui procure des conventions simplifiées pour les communes. C'est un travail moins de terrain avec les services comme on peut le faire à la métropole avec la mission DPO. Nous, nous rédigeons les mentions d'informations, les politiques de confidentialités, les clauses RGPD. Eux, ils ont des choses très type mais pas toujours du sur-mesure.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** Tu as évoqué aussi le DPO extérieur, je pense que cela s'est fait par attribution de marché, pourrais-tu nous expliquer ?

**Régine MAGNE :** Le DPO externe, c'est un prestataire qui est basé à Epinal. On a fait le choix d'un prestataire local pour nous éditer un logiciel métier. Parce qu'au départ, en 2018, on travaillait sur Excel on avait un registre Excel, et on voulait un logiciel qui colle à ce qu'on nous demandait d'ailleurs. Et on avait du mal, et on a laissé tomber pour passer par un autre outil. Ça, par exemple, c'est le registre de Laneuveville, un registre qui fait plein de colonne en largeur, et qui fait plein de ligne, il y a 11 pages je crois, et vous avez à peu près une soixantaine de traitement là-dedans. Il y a des choses qui sont plus très justes, parce qu'il y a à la fois un *turnover* dans les applicatifs, dans les administrateurs de traitement etc., il y a des choses qui bougent dans les finalités, ici, ce n'est pas quelque chose de communicable en l'état. Et donc, on a trouvé un prestataire qui est basé à Epinal et qui nous a fourni cette solution : Inkivari, c'est du suédois. « Sécurité » quelque chose comme ça en suédois. L'idée avec ce registre est d'avoir des choses plus viables, [...] c'est une technologie plus moderne que ce que nous avons. Dans cette société-là, ils fournissent le logiciel, l'assistance en termes de cyber-malveillance, d'incidents de sécurité, mais ils fournissent également des personnes qui peuvent nous assister, nous on a pris un créneau de 40h, autant vous dire que 40h c'est vite passé. On le réserve aux cas avec beaucoup de complications, quand on a des questionnements de la CNIL, pour qu'on soit bien d'accord sur notre défense. C'est une petite soupape pour le DPO.

**Monsieur le Maire :** Oui, Monsieur FREMY.

**Yann FREMY :** Merci pour ces explications très intéressantes. Si je comprends bien, votre rôle, c'est gérer l'application des procédures. J'ai eu l'occasion dernièrement de discuter avec le préfet de Meuse et le représentant de la DSGI. Quelles sont vos relations avec le *back-office* ? C'est-à-dire, ceux qui œuvrent contre une cyber-attaque parce qu'effectivement dans le milieu de référence, ça vaut une fortune, et c'est un vrai métier, une vraie profession, ils se forment pour ça. Et donc, on a intérêt à avoir des gens costauds, et individuellement, on n'est pas capable de réagir à cela, notre force, c'est important, comme la métropole, comment s'est articulée cette résistance-là ?

**Régine MAGNE :** Alors, en Europe, on a déjà de la chance d'avoir un RGPD. Le RGPD, ce n'est pas que juridique, c'est aussi de la technique parce que le point technique est encadré vraiment par la DSI, toutes les mesures qui sont mise en œuvre en la politique de sécurité et du système d'information, à l'échelle de la métropole, du collectif, ne serait-ce que sur les ordinateurs ici à la ville, vous avez des choses qui permettent de bien défendre, et puis effectivement la sous-traitance, les gens avec qui les contrats sont passés pour les groupements. Et bien en fait, ils sont obligatoires, nul n'est censé ignorer la loi, c'est obligatoire pour eux des mesures de sécurité aux normes européennes. Echanger des infos entre différentes collectivités et justement savoir tout de suite via la DSI même si on n'est pas

complètement adhérent, on sait nous ce qui est bien et qui est moins bien, et on peut orienter certains choix, en disant cette solution là il faut éviter, on la déconseille fortement parce qu'on sait qu'il y a des soucis. Et encore plus à l'échelle des groupes de DPO, on sait un petit peu comment la sécurité est gérée dans certaines applications, et c'est vrai qu'on ne va pas prendre le risque, ce sont par exemple les caméras, on sait que les caméras chinoises, il faut les éviter comme la peste, les technologies françaises coûtent super cher mais il y a des alternatives entre les deux. Tout ça représente un écosystème d'information et effectivement, quand tout ça est débordé, on a des organismes qui sont en remédiation quand on a des cyberattaques. Alors heureusement, ce n'est pas encore arrivé chez nous, ça peut arriver, et dès demain, on est tous en très grosse difficulté dans certains hôpitaux, administrations, qui se sont fait pirater. Marseille, ils ont mis quatre mois à redémarrer quand ils ont été attaqués, plus rien ne marchait, plus de service aux usagers etc. Alors on arrive sur une question de continuité et une reprise d'activité parce que toutes les collectivités sont censées, ...alors ça touche aussi à ce métier-là de DPO parce que là d'avoir un registre, cela permet tout de suite d'identifier les secteurs essentiels de la collectivité par rapport à d'autres, enfin, voilà, tout ça, c'est très compliqué à expliquer, mais enfin on est quand même un petit peu à l'écoute, enfin, à l'anticipation de toutes ces problématiques qui peuvent un jour nous tomber dessus. Donc, jusqu'à présent on est passé entre les lignes, mais on ne passera pas toujours. La question est de savoir quand est-ce que ça va nous tomber dessus parce que ça nous tombera dessus forcément un jour. Il y a du terrorisme, il y a des *hackers* qui s'amuse aussi à challenger les acteurs de la sécurité informatique.

**Monsieur le Maire :** Monsieur KHEIRI, c'est à vous.

**Abdelhamid KHEIRI :** J'avais deux questions, la première, elle concerne le stockage des données : est-ce que cela fait partie de vos missions de vous soucier où les données sont *in fine* stockées, est-ce que ce sont des *cloud*, est-ce que vous insistez sur le fait que les données soient stockées dans des *cloud* français ?

**Régine MAGNE :** Alors, il y a deux aspects dans la question : il y a le côté archivage, le côté archivage c'est un peu une tâche du DPO en lien avec l'archiviste. Mais il y a un certain nombre de chose qui sont plus du côté DPO et d'autre comme les archives départementales qui ressortent plus du métier de l'archiviste. Quand on est DPO, on s'attache à faire en sorte que la sécurité soit assurée dans la base active, c'est-à-dire la donnée qui est immédiatement sollicitée par un service : qui est inscrit à la cantine, qui a un pass de bus, etc., on a des données qui sont directement actives, et puis, il y a à la fin de la chaîne, le fait d'archiver pour les générations futures, pour détruire, enfin ça dépend, on n'archive pas toujours tout, et puis il y a une zone tampon entre les deux, entre le DPO et l'archiviste, qui s'appelle la base intermédiaire, en fait, c'est ce qu'on avait un peu avant, les dossiers sur le bureau c'était la base active et un dossier qu'on avait classé dans un petit endroit spécifique, une armoire, un sous-sol, avant de les mettre aux archives municipales, un préarchivage et donc, en numérique, on applique la même façon de faire, on garde en base intermédiaire le minimum de choses, qui en base active peuvent être piratées. L'archivage intermédiaire permet de retirer un certain nombre de dossier et donner un petit plus de sécurité parce qu'elles sont sur un support différent, dans un endroit différent, pas forcément le même serveur, et puis l'archivage définitif, c'est un stockage règlementaire qui dépend du Code du patrimoine. Nous en tant que DPO, on fait l'info sur la base active, on fait l'info sur le fait que dans certain cas, il faut une base tampon, et surtout sur le fait qu'il y aura des choses qu'il faudra conserver longtemps ou pas, ou pour faire un exemple de ce qui fonctionnait en 2024 pour les générations futures. Voilà c'est un peu l'idée. Après ça c'est un peu la théorie quand on est

sur des systèmes d'information dont on est un peu les propriétaires et sur lesquels on a la main mais effectivement, vous soulignez ce que les collectivités font, avec la facilité de mettre sur des *cloud*, dans l'informatique, ces éléments, alors le problème c'est que l'archivage est chez un prestataire, hébergé avec un prestataire qui n'est pas forcément le même que celui qui nous fournit l'application mais ça veut dire qu'il y a des chaînes de responsabilités derrière, et encore avec l'IA, c'est des assemblages de technologie et donc il y a plein d'intervenants sur la chaîne et tout le monde doit avoir sa part de responsabilité, c'est compliqué à définir, mais pour le *cloud*, c'est un peu pareil, il faut arriver à garder ce qui est utile et puis là on maîtrise un peu moins la sécurité, c'est un fait. Et donc, la façon qu'on a de sécuriser, c'est de demander au fournisseur, attention, là on exige telle mesure technique parce que sinon vous prenez trop de risques avec nos données et là, il y a un partenariat intéressant avec la DSI justement avec les bonnes mesures, pour sécuriser ces outils. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, c'est un peu compliqué à expliquer.

**Abdelhamid KHEIRI :** Oui, la deuxième question, on a bien compris que votre métier est extrêmement technique. Par rapport à votre interaction avec le niveau politique, quelle interaction avec le niveau politique ?

**Régine MAGNE :** Alors, l'interaction. Je n'ai pas beaucoup d'interaction avec le niveau politique parce que quel que soit le niveau politique le RGPD s'applique à tous. Je ne cerne pas trop votre question mais ce qui peut être dramatique, c'est qu'on prenne la question de la protection des données comme un levier politique. C'est-à-dire, je ne sais pas, qu'on souhaite embêter le Maire, on va prendre comme levier la protection des données et moi je ne rentre pas dans ce jeu-là, j'analyse avec l'objectivité qui est nécessaire, vraiment, soit on est conforme, c'est comme quand on passe le feu rouge et qu'il y a un gendarme, c'est une amende, s'il n'y a personne, on s'en moque ce n'est pas très grave.

**Abdelhamid KHEIRI :** Ma question était dans le sens, s'il y a une solution à apporter, elle peut être à la fois technique, mais elle peut être aussi politique. Le sens politique, c'est je ne veux pas que les données soient mises sur un *cloud*, ou un *cloud* étranger.

**Régine MAGNE :** Le *cloud* étranger est interdit

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** C'est la réglementation.

**Abdelhamid KHEIRI :** C'est un exemple.

**Régine MAGNE :** le *cloud* étranger, la règle est : si on a des services essentiels, on a forcément des infrastructures qui doivent être françaises. Quand on a des données, des applicatifs qui sont étrangers, on présume qu'il peut y avoir un transfert à l'étranger de ces données et donc, c'est fondamentalement interdit sauf s'il y a des décisions d'adéquation, mais les décisions d'adéquation fluctuent : un coup Trump, un coup Biden, ce ne sont pas les mêmes décisions d'adéquation derrière. Quand on utilise un outil de technologie américaine, on sait qu'il peut y avoir des actions de la part des Etats dans la récupération de données. Ce qu'on demande toujours, est-ce qu'il y a des transferts extra-européens et normalement ils sont interdits. Sauf cas particulier, on travaille tous avec Windows mais qui a quand même pour l'Europe sécurisé ses produits etc., Google est également surveillé par la CNIL. Toute plainte arrivant à la CNIL, pour répondre à votre question sur le côté politique, même si ce n'était pas celle que vous attendiez. La CNIL enraye cette démarche qui consisterait à embêter un peu les Maires, la CNIL demande au DPO, personne la plus compétente dans une

collectivité de faire la part des choses, de répondre. S'il y a une plainte à la CNIL, je suis le point d'entrée pour la CNIL mais aussi pour les gens. Ce qui est demandé au DPO, c'est le travail de charnière, le DPO va faire la part des choses entre ce qui est objectif et qu'il est moins. En général, la CNIL revient vers nous, les DPO, elle prend attache de ce que l'on a répondu et prend sa décision. Et souvent, elle demande de prendre attache auprès du DPO. Les DPO sont identifiés sur une liste de DPO à l'échelle de la France. C'est-à-dire que si vous allez en vacances dans le bassin d'Arcachon, vous pouvez très bien écrire au DPO parce que vous avez le sentiment que vos données ont été mal utilisées à Arcachon etc. Il y a vraiment toute la liste des DPO en France qui figure sur le site et vous avez la possibilité de poser des questions au DPO peu importe l'endroit où vous vous trouvez.

**Monsieur le Maire :** D'autres remarques ? Des questions ? On vous demande de prendre acte de ce rapport et collectivement nous remercions Régine. Merci beaucoup Régine.

**Régine MAGNE :** Merci à vous.

## **VI) Rapport annuel 2023 sur le Développement Durable de la métropole du Grand Nancy**

**Monsieur le Maire :** Point numéro six avec le rapport annuel sur le Développement Durable 2023 de la métropole du Grand Nancy et je donne la parole après le départ de Régine à Patrice MARCHAL.

**Patrice MARCHAL :** Bonsoir à tous, je vais commencer par présenter le rapport du Développement Durable 2023. Je suis parti sur le même principe de ce qui est fourni habituellement par la métropole. Je vais prendre les différents points du rapport sur lesquels je vais vous présenter un exemple. Cette année, on n'a pas eu de *slide*, donc, j'ai choisi des exemples. Le premier : la lutte contre le changement climatique, et préservation de l'atmosphère. L'exemple que j'ai choisi est le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale), l'axe numéro un est de massifier la rénovation énergétique performante des bâtiments, qui a donné lieu, en 2023, à la mise en place d'un plan d'amélioration énergétique du patrimoine. Je vais continuer, et aller assez vite puisque le rapport est disponible sur le site de la métropole pour rappel, depuis déjà quelques semaines, voire mois. Le deuxième point, c'est la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources : j'ai choisi comme exemple la sensibilisation du public aux économies d'eau. Un défi intitulé organisé durant l'été 2023. En 2023, l'économie d'eau était importante, et un nombre de familles volontaires ont reçu des conseils, un kit par la métropole. Cela a permis une baisse de 10% par rapport à une période de référence. A savoir qu'en 2023, tout le monde était fortement sensibilisé aux économies d'eau, le fait d'avoir eu des conseils était déjà ce qu'on retrouvait dans les médias. Cette opération a été une réussite, et cela a montré une belle prise de conscience concernant leurs consommations et en moyenne, la consommation en appartement a diminué de 8% et pour une maison, de 14%. Il y avait de toute façon interdiction d'arroser à cette période-là. Troisièmement, emplois, cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations. L'exemple : l'occasion du renouvellement de plusieurs de ces politiques : contrat de ville, stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté. La métropole a organisé, pour la première fois, le "village des solidarités" dans le parc du Château de Montaigu le 23 juin qui a permis de rassembler et fédérer un nombre d'acteurs, qui a été une réussite, parce qu'il y avait environ 65 exposants qui ont participé. Deuxième exemple, la foire à l'équipement pour les étudiants, j'ai pris l'exemple des étudiants qui représentent une grosse part de la population de

la métropole, je trouvais intéressant de montrer que la métropole participait, et ça c'est une proposition de la part des étudiants d'organiser la première foire à l'équipement qui a eu lieu le 2 septembre 2023. L'objectif, aider les étudiants à s'installer de façon économique et écologique grâce à des équipements venant de filières du réemploi. Je continue avec l'épanouissement de chacun dans un cadre de vie satisfaisant, j'ai pris l'exemple de la métropole à pied, avec la création d'un ensemble d'itinéraire : 21 qui totalisent 210 kms, le long du canal, ça en fait partie. Ce nouveau projet a pour objectif un diagnostic des sentiers, définition des 21 parcours, classement des itinéraires, et renouveler ou parfaire le balisage des nouvelles boucles et de retirer les anciens. Tout cela est établi par une convention avec la Fédération Française de Randonnée. Concernant la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation durables, j'ai pris l'exemple qui concerne plus particulièrement notre ville : Jardins de Ville, Jardins de Vie qui se passe là aussi au parc de Montaigu, il y a d'autres choses qui sont faites mais j'ai choisi celui-ci car il nous concerne de manière plus proche. Il a eu lieu le 23 et 24 septembre, c'est toujours une belle réussite, pour preuve, 10 000 visiteurs et 130 exposants. L'édition de 2024 fêtait les 20 ans. Je continue, informer, accompagner, faciliter les démarches. Je fais un rappel simplement, des fonctions de l'ALEC qui compte 9 employés (Agence Locale de l'Energie et du Climat) à Nancy, qui informe, qui accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière sur la rénovation énergétique. Tout le monde peut contacter l'ALEC pour des conseils et en bénéficier, faire des économies d'énergie. J'ai aussi rappelé l'objectif de la MHDD (Maison de l'Habitat et du Développement Durable), guichet unique en matière d'habitat, de logement, de prévention, de gestion des déchets et de développement durable. Cette structure conseille et accompagne les démarches des habitants de la métropole. Je vous remercie, si vous avez des questions.

**Monsieur le Maire :** Le débat est ouvert. On vous écoute. Merci en tout cas pour ce rapport Patrice qui est une véritable méthodologie et un investissement pour savoir comment faire pour l'avenir. En tout cas, très riche et très fourni. Tu as parlé de ce qui concerne en priorité notre commune, cela permet de dégrossir un peu les pages de ce rapport. Merci à toi de nous avoir fait partager ce rapport. Nous en prenons acte, nous vous en remercions.

## **VII) Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLUi-HD arrêté par la Métropole du Grand Nancy**

**Monsieur le Maire :** Le point numéro sept sur l'arrêt du PLUi arrêté par la métropole du Grand Nancy et je te redonne la parole Patrice.

**Patrice MARCHAL :** Si vous me le permettez, je souhaitais remercier le service urbanisme de la commune, mais également les agents des différents services qui ont œuvré à l'élaboration du PLUi, chacun à son échelle a pu participer et travailler à ce monstrueux travail. Également, je remercie le service urbanisme de la métropole. Je vais faire un peu de lecture car c'est un peu technique. En vertu de l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriale, la Métropole du Grand Nancy est responsable de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et les documents associés. Cette démarche a été initiée par une délibération du 3 juillet 2015 suivie de précisions sur la collaboration avec les communes lors d'une délibération du 13 février 2015. Bien que la compétence en matière d'urbanisme soit métropolitaine, son exercice a nécessité une étroite collaboration avec les communes responsables de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Des centaines de réunions techniques et politiques avaient pour objectif de concilier projet métropolitain avec

les spécificités locales garantissant une harmonisation des règles sans uniformisation. La concertation publique a impliqué habitants, associations locales, et partenaires tout au long de l'élaboration du PLUi. Une synthèse des contributions a été réalisée et présentée au Conseil métropolitain le 26 septembre 2024 avant l'arrêt du projet. Les personnes publiques associées comme la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le gestionnaire du schéma de cohérence territorial ont également participé en transmettant des notes stratégiques. Les différentes stratégies sectorielles notamment celles relatives à l'habitat, à la mobilité, au climat et au développement économique ont été intégrées dans ce PLUi. Ce projet consolidé est soumis à l'avis des communes membres qui dispose de trois mois pour se prononcer conformément à l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme. Ce document constitue une étape clé pour harmoniser les politiques d'urbanisme et de développement durable au sein de la métropole du Grand Nancy, tout en respectant les spécificités locales. Il est donc demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur ce PLUi. Je vous remercie de votre écoute.

**Monsieur le Maire :** Oui Madame TROUVE-VALLEE et après Monsieur OMARI.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** La position de notre groupe sera l'abstention. Nous avons assisté à la présentation qui avait été faite courant mai-juin. Je me suis moi-même déplacé à la réunion publique, mais il demeure quand même des incertitudes sur l'avenir à moyen terme et il aurait peut-être suffi de clarifier certaines choses, en classant par exemple en agricole les terrains qui jouxtent les cinq fontaines, le débat peut être là notamment. Parce qu'effectivement, si on a bien compris, si j'ai bien tout compris, en cas d'urbanisation, même maîtrisée à l'horizon 2030 minimum, il risque de se poser un problème d'encombrement de la voirie et de relais pour les bus. Nous préférons attendre.

**Monsieur le Maire :** Monsieur OMARI. Tu veux répondre maintenant Patrice ?

**Patrice MARCHAL :** Non, un petit commentaire, ce n'est pas une réponse puisqu'il n'y a pas de question. Un petit commentaire par rapport à la zone d'OAP, Baquechamp, il y a une partie qui est passée comme vous le savez, parce qu'actuellement tout est en zone constructible, il y a maintenant 30% nature, il y a quand même eu une diminution. En revanche, on a quand même conservé comme toute commune doit judicieusement le faire, conservé une petite réserve foncière.

**Monsieur le maire :** Monsieur OMARI.

**Sofiane OMARI :** Je vais renforcer ce que disait ma collègue Guylaine, on a vu, sur la presse, qu'à Heillecourt, ils ont émis un avis défavorable sur le PLUi. Oui, c'est Heillecourt et nous on est à Laneuveville. Cependant, un doute s'installe parce que Baquechamp est entre Laneuveville et Heillecourt, pourquoi au niveau de la commune on s'abstiendrait pas ou donner un avis défavorable ?

**Sylvie COLIN :** Parce que Heillecourt a donné un avis défavorable, on doit mettre un avis défavorable, c'est bien ça la continuité de la logique ?

**Sofiane OMARI :** La logique, c'est qu'il y a un doute qui s'installe avec les communes liées à Baquechamp qui se trouve entre Heillecourt et Laneuveville. Ils ont voulu ne pas suivre, et mettre un avis défavorable, donc forcément il y a un doute.

**Patrice MARCHAL :** Pour avoir participé à la réunion publique d’Heillecourt, il faut savoir que lors de cette réunion publique, avant ce vote, ils étaient plutôt favorables. C’est à ce Conseil municipal que leur position a bougé. Lors de l’élaboration, pour avoir été présent, tout ce qui a été soumis au Conseil municipal, en revanche là, je n’y étais pas, il n’y avait rien de caché. Je veux dire, qu’ils n’ont pas découvert le jour du Conseil municipal ce qui leur a été soumis. Cela a été négocié, et nous avons pu assister et certains membres ici étaient présents, à ce qu’il leur a été soumis. Après, qu’ils refusent, je ne juge pas et je n’ai pas d’avis à émettre sur ce que la municipalité fait.

**Sofiane OMARI :** Il y a un intérêt commun en fait. Baquechamp, c’est mitoyen.

**Patrice MARCHAL :** Je le conçois, mais en tout cas, nous nous sommes battus, et c’est justement pour ça que nous avons conservé cette zone on va dire “verte” qui est justement à la limite de ce chemin.

**Sofiane OMARI :** Eux, ils ont préféré donner un avis défavorable.

**Patrice MARCHAL :** Non, il n’ont pas préféré. Ils ont accepté le fait d’avoir cette zone constructible avec des logements qui étaient sur plusieurs étages. Ils ont même accepté qu’il n’y ait pas de zone verte comme nous nous l’avons demandé.

**Monsieur le Maire :** Deux choses pour que tout le monde ait bien le même degré d’information. En conférence des maires, le PLUi intéressait tout le monde, tous les maires étaient présents, il n’y a pas eu d’objection au PLUi. Tout le monde était pour. Le choix de certaines communes derrière de s’y opposer en dernière minute dans les Conseils municipaux, c’est un choix qui leur appartient et qui malheureusement va retarder beaucoup de travail qui a été fait, quels que soient les clivages politiques d’ailleurs, il y a un consensus qui a été trouvé et globalement il faut quand même affirmer que le produit fini convient quasiment à toutes les communes. En conférence des maires, il convenait à tout le monde, après, deux communes ont fait le choix de voter contre lors de leurs Conseils municipaux. Quand vous parlez d’un intérêt commun avec Heillecourt, on a aucun intérêt commun avec Heillecourt, que ce soit bien dit, et je vais m’expliquer dans mes propos. Heillecourt est une commune qui souhaitait sur le secteur de Baquechamp deux choses : premièrement, l’installation d’une aire d’accueil de gens du voyage, ils la souhaitaient avec énormément d’insistance, c’est parce que nous, Laneuveville-devant-Nancy, on s’est battu pour que cette aire ne voit pas le jour à cet endroit-là, qu’elle ne verra jamais le jour à cet endroit-là malgré l’insistance de la commune limitrophe dont vous nous parler, premièrement. On a aucun intérêt avec la ville de Heillecourt dans le sens où la ville d’Heillecourt souhaitait entre 350 et 400 logements, dont 80% d’habitat collectif, dont 40% de logements sociaux sur le secteur de Baquechamp, loin des habitations d’Heillecourt mais proche des habitations de Laneuveville. On est sur le secteur de la rue Gustave Flaubert pour ceux qui connaissent, donc on a vraiment aucun intérêt commun avec la ville de Heillecourt. Aujourd’hui la ville de Heillecourt, elle est dans une situation très simple, elle s’est rendue compte tardivement que ce n’était pas du tout vendeur d’espérer autant de logement, que politiquement parlant, cela a causé du tort aux élus exécutifs de cette commune et qu’ils ont un peu rétro-pédalé en se disant : “non c’est pas ce qu’on aurait dû faire” et maintenant, la commune de Heillecourt fait machine arrière et justement, demande de passer des terrains en terres agricoles, alors qu’elle-même les souhaitait en constructibles avant. Il faut quand même le savoir. Donc, on a aucun intérêt avec la ville de Heillecourt. Notre seul intérêt, c’est défendre les habitants des cinq fontaines qui méritent d’avoir une tranquillité et de ne pas avoir d’habitat à quatre étage à cinquante mètre

de chez eux. Nous, c'est tout ce qu'on demande et je l'ai dit, on l'a dit en réunion publique à la salle des fêtes devant 205 personnes, je l'ai redit en Conseil métropolitain, tant que je serai Maire, il n'y aura aucun habitat dans ce secteur ! Je ne suis pas éternel, je ne resterai pas là pendant quarante ans, on ne sait pas de quoi l'avenir est fait, mais en tout cas, tant que je serai Maire, il n'y aura pas d'habitat là-bas. On se battra pour ça et on y arrivera, j'en suis certain.

**Sofiane OMARI :** Vous avez dit : “tant que je serai maire, il n'y aura pas de R+1”

**Monsieur le Maire :** Il n'y aura pas d'habitat, clairement. Parce qu'à la réunion publique de Heillecourt, on était présent avec Patrice, sachez qu'il y avait beaucoup plus d'habitant de Laneuveville-devant-Nancy que d'Heillecourt. Ça, c'est très parlant. Cela veut dire que le PLUi d'Heillecourt concerne beaucoup d'habitants de notre commune parce qu'il y a deux secteurs sur la commune d'Heillecourt : le secteur d'ancienne friche SNCF, Fonteno, secteur Jarville et le secteur Baquechamp. Côté Jarville-Heillecourt, les collègues font ce qu'ils veulent, ils peuvent faire de l'habitat, cela ne nous concerne pas, à un moment donné, il faut quand même de l'habitat, il faut le reconnaître mais Laneuveville-devant-Nancy a largement contribué à l'apport démographique à la métropole du Grand Nancy avec le secteur Schumann et De Gaulle à Sainte Valdrée, voilà, Stop. Pour notre commune, c'est notre position à nous, et on espère vraiment avoir levé, Madame TROUVE-VALLEE vos incertitudes, parce que nous, notre position, c'est de défendre le cadre de vie de nos habitants et on a travaillé mètre carré par mètre carré dans la commune pour chaque secteur.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** Je vous dis quand même aussi ce qui est écrit dans le PLUi, je sais lire. On verra dans six, sept ans comment les choses vont évoluer, il va y avoir des enquêtes publiques, vous connaissez aussi bien que moi le schéma des choses. C'est pour cela que nous préférons nous abstenir pour le moment pour les raisons que j'ai évoqué.

**Monsieur le Maire :** Je ne vais pas vous obliger à changer votre vote. On espère juste répondre à vos incertitudes s'il y en a.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** Je réexplique notre position si besoin en écho.

**Monsieur le Maire :** Oui, Monsieur KHEIRI, on vous écoute.

**Abdelhamid KHEIRI :** Ma question étant : est-ce que ça a été débattu en commission d'Urbanisme parce qu'apparemment non.

**Patrice MARCHAL :** Ah si.

**Abdelhamid KHEIRI :** Parce que mon collègue qui est absent et qui m'a donné délégation aujourd'hui m'a dit que ça n'a pas été débattu parce qu'il a été dit que le document n'est pas encore arrivé alors que c'est une commission qui a eu lieu un 1<sup>er</sup> octobre et le vote de la métropole était le 26 septembre.

**Monsieur le Maire :** C'est ça, le 26 septembre, après le vote de la métropole. Le produit qui est arrivé en commission Travaux et Urbanisme. C'était le produit fini qui sortait des débats de la métropole. Il n'y a pas eu d'avancée depuis. L'arrêt du PLUi qui date du 26 septembre 2024, après la commission post PLUi. Il n'y a pas eu de nouveauté ou d'avancée depuis.

**Abdelhamid KHEIRI :** A la commission, ça n'a pas été débattu.

**Monsieur le Maire :** Si.

**Abdelhamid KHEIRI :** Ah, ce n'est pas ce qu'a dit mon collègue, mettez-le sur le compte-rendu.

**Sylvie COLIN :** A Laneuveville, deux réunions publiques concernant le PLUi.

**Abdelhamid KHEIRI :** Je parle de la commission.

**Sylvie COLIN :** Oui, mais je vous signale quand même qu'il y a eu deux...possibilités

**Abdelhamid KHEIRI :** Oui, ça j'ai entendu.

**Sylvie COLIN :** Voilà.

**Abdelhamid KHEIRI :** Et puis, par rapport aux présentations, j'aurais aimé qu'il y ait plus de contextualisation, plus d'explications, par rapport à ce qui nous intéresse. Il y a Baquechamp et d'autres choses. Je trouvais intéressant d'éclairer l'assistance par rapport à un vote très important et qui va avoir lieu. Vous nous avez lu un texte, oui, ok, on sait lire mais sans explications excusez-moi.

**Patrice MARCHAL :** Ce que je n'ai pas fait, et ce n'est pas l'objet ce soir : c'est de représenter comme cela a été fait par les services de la métropole et lors des différentes réunions publique de manière très détaillée et à savoir que tout était accessible. Je ne vais pas vous le redire, mais aujourd'hui, tout est défini d'une certaine manière mais si on reprend le pourquoi de telle parcelle a été découpée, on reprend et là demain matin on y est encore. Si vous souhaitiez avoir les plans de toute la municipalité, ils étaient accessibles. Je pense que l'objet de ce soir, ce n'est pas de revenir sur X parcelle, pour savoir pourquoi telle parcelle a été mise, telle zone avec un cœur d'îlot, pourquoi maintenant il n'y aura plus de construction en deuxième corps de bâtiment, cela a été expliqué lors des différentes réunions...

**Abdelhamid KHEIRI :** Vous êtes dans les grandes lignes, excusez-moi mais vous tournez en dérision ma question.

**Patrice MARCHAL :** Non, j'essaie de répondre.

**Abdelhamid KHEIRI :** Vous auriez pu prendre les choses de manière globale en expliquant à Laneuveville on est concerné, intéressé par telle ou telle partie : par Baquechamp, il y a plein de détails. J'ai parcouru les documents qui ont été envoyés en retard, j'ai fait la remarque au départ. Je pense que ça aurait été intéressant.

**Monsieur le Maire :** Les documents n'ont pas été envoyés en retard. Une personne m'a alerté le mardi soir de mémoire sur le fait que le lien ne fonctionnait plus, parce qu'avant, il fonctionnait car moi j'ai téléchargé les documents à partir du lien qui vous a été donné. Mardi soir le lien ne fonctionnait plus, on vous a renvoyé un autre lien dès le mercredi matin. Donc, tous les documents, vous les aviez. Ça fait peur quand on clique sur ce lien, on voit des PDF un peu partout mais cliquez sur les documents, il n'y a pas beaucoup de documents à lire. Vous avez l'OAP secteur Baquechamp, 12 pages avec beaucoup de chiffres, et 2 pages qui nous concernent. Vous avez des explications sur les thématiques dont on a parlé : les cœurs

d'îlot, les hauteur, les secteurs qui deviennent en N alors qu'ils étaient en UC, vous avez tout le détail qui est donné. Si nous en Conseil municipal, on vous relate encore ces détails-là, on en a pour huit, dix heures. Vous me faites le reproche de ne pas vous donner davantage d'information, je vais vous renvoyer la balle, à vous de manifester l'intérêt d'aller voir ces documents-là et d'arriver en ayant au moins les connaissances et de ne pas attendre que tout vous soit servi sur un plateau. C'est ce qu'on attend d'un élu.

**Abdelhamid KHEIRI :** C'est un reproche que vous me faites ?

**Monsieur le Maire :** Je vous ai laissé parler avant, je vous demande juste de me laisser terminer. On attend de tout élu municipal qu'il y ait aussi un investissement, vous venez d'arriver, il vous faut aussi le temps d'apprendre, aucun problème là-dessus. On compte sur vous aussi pour ça.

**Abdelhamid KHEIRI :** Le document de 475 pages, j'ai lu ce qui nous intéresse. Ne me faites pas, s'il vous plaît, le reproche de dire que j'attends qu'on me serve quelque chose sur un plateau.

**Monsieur le Maire :** C'est vous qui l'avez dit.

**Abdelhamid KHEIRI :** Ça, je ne l'accepte pas, je ne l'ai pas dit. J'ai dit donnez-moi quelque chose sur un plateau ? Non. J'ai dit, là il y a un élément très important, quelque chose de très important pour lequel on doit discuter, donc, le minimum aurait été de nous dire que dans ce PLU, il y a ces régions-là qui nous intéressent, voilà ce qui a été décidé etc. Ça aurait été très intéressant. Et je ne demande pas tel ou tel mètre carré.

**Monsieur le Maire :** Patrice à toi.

**Patrice MARCHAL :** Je pense qu'il faut dire que pour la municipalité et les habitants, il n'y a pas eu de zone privilégiée. La moindre parcelle, et je dis la moindre parcelle, on a passé quelques heures avec les agents du service urbanisme de la métropole, de la ville, on a étudié la moindre parcelle qui posait question pour essayer de résoudre, de répondre à une demande environnementale et notamment les cœurs d'îlots qui n'existaient pas avant. Des points qui ont été abordés aussi un peu là ce soir comme Baquechamp. Mais je pense qu'il n'y avait pas que Baquechamp, il y a aussi le centre-ville qui a été pris en compte. On disait, quand on prend les rues de Laneuveville, c'est l'une des villes en particulier où il y a énormément de construction en deuxième, troisième corps de bâtiment et tout ça maintenant ça pose des problèmes : problèmes techniques d'urbanisme, notamment d'alimentation, d'évacuation d'eau. Pour preuve, on est sur des énormes travaux qui vont coûter une fortune d'assainissement parce que justement ça a été fait d'une manière, je vais pas dire anarchique, mais qui n'ont pas été prises suffisamment, globalement pour que tous ces problèmes techniques n'apparaissent pas. Après je ne dis pas qu'on a pensé à tout, ce serait trop facile d'avoir cette prétention. Mais on a essayé de prendre en compte tous ces éléments, mais aussi l'aspect environnemental, notamment comme je disais, il y a énormément de zones qui sont passées en cœurs d'îlot et qui niveau construction sont extrêmement limitées par exemple. Cela veut dire que certains qui chez soi pensaient avoir un terrain constructible avec ce PLUi, ne le sera plus malheureusement. Mais c'est aussi une manière de protéger l'environnement de chacun.

**Monsieur le Maire :** C'est la loi aussi.

**Patrice MARCHAL** : C'est la loi également.

**Monsieur le Maire** : D'autres remarques ? Oui, Madame BMMES.

**Françoise BMMES** : Je suis venue aussi aux réunions publiques, sur le secteur de la Madeleine, il y a des parcelles qui sont notées comme réservées et qui seraient réservées a priori pour le contournement qui était prévu mais il n'y a pas de continuité : il n'y a rien avant, et rien après. Est-ce qu'on a des info sur l'avancement du contournement, est-ce que ça rentre dedans ou hors sujet ?

**Patrice MARCHAL** : Je vais laisser Monsieur le Maire répondre parce que c'est un peu hors PLUi même si je connais un petit peu le dossier, il y a des aspects plus politiques.

**Monsieur le Maire** : La seule discontinuité qu'il peut y avoir c'est que le projet de contournement se situe en haut de Saint-Nicolas-de-Port, rond-point sortie d'autoroute, qui redescend et qui arrive chemin du radar, près de la rue Gilbert Bize à la Madeleine, il faut savoir que la discontinuité existe car elle est sur deux EPCI : la communauté de communes limitrophe et la métropole du Grand Nancy. La métropole du Grand Nancy gère son PLUi dans la métropole du Grand Nancy. Le PLUi a été fait de manière à ce que les parcelles puissent recevoir ce projet de contournement là. Il appartient à l'EPCI voisin de Saint-Nicolas-de-Port de faire de même.

**Françoise BMMES** : Oui mais là ce n'est pas voisin, c'est au sein même de Laneuveville, il y a des parcelles de la Madeleine en l'occurrence, il y a des parcelles qui sont définies et hachurées et quand on pose la question, on dit que c'est réservé pour le contournement. Mais les parcelles en continuité et autour, n'y sont pas.

**Monsieur le Maire** : Sur Laneuveville, les parcelles concernées par le contournement et j'étais également là quand vous êtes venue jeudi, les parcelles concernées ont été incluses dans le PLUi justement pour cet objectif-là. Les parcelles que vous avez dû voir hachurées sont des parcelles à côté de la route de contournement, ce ne sont pas les mêmes. Et il y avait d'ailleurs Bertrand Jacques qui représentait HUMENS, Novacarb qui a posé justement les mêmes questions. Là-dessus, rassurez-vous, si contournement de Saint-Nicolas-de-Port il doit y avoir un jour, cela a bien été prévu dans le PLUi de la métropole du Grand Nancy. D'autres remarques ? Il vous est demandé un avis. Qui émet un avis défavorable ? Deux personnes ? Donc 28 personnes votants, 26 avis favorables.

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : Non, nous on s'abstient.

**Sylvie COLIN** : Qui s'abstient ?

**Monsieur le Maire** : Donc 3 avis défavorables, 5 abstentions et 20 avis favorables. Je vous remercie.

### **VIII) Rapport d'activité 2023 de la Métropole du Grand Nancy**

**Monsieur le Maire** : Concernant le rapport d'activité 2023 de la métropole du Grand Nancy, je donne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF. Jean-Paul, c'est à toi.

**Jean-Paul GAVRILOFF :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter le rapport d'activité 2023 de la métropole, il fait 116 pages. Je pense que vous l'avez tous plus ou moins parcouru. J'ai eu un peu plus de chance que mon collègue, qui n'avait pas de *slide* pour présenter. La métropole dans sa grande bonté en a réalisé six, vous allez voir déjà ça, c'est le premier, une deuxième, on continue, tout ça pour le calendrier des événements, donc tout ça pour vous dire qu'il y a quelques chiffres qui sont quand même intéressants, et pour vous dire qu'avec l'aide d'un collaborateur, pour ne pas le nommer, il est derrière moi, Mathéo, je vous ai préparé un petit digest de ce rapport d'activité. On va dérouler les cinq ou six transparents pour en prendre connaissance et je vous ferai lecture de ce condensé qui ne durera pas très longtemps rassurez-vous mais ce sera un peu plus précis que ce qu'on a bien voulu nous donner. On détaille un petit peu la surface de Nancy, des mobilités, des dépenses. Je vais vous présenter les principales actions qui sont détaillées dans le rapport d'activité, qui met en avant un large éventail d'initiatives réalisées au cours de l'année, organisées autour de 6 axes principaux : premier axe « Transformations et Mobilités » : la Métropole engage des travaux majeurs pour améliorer les déplacements : premier point qu'on appelle Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), renouvellement Ligne 1. L'arrêt des anciens TVR (Transports sur Voie Réservee) a eu lieu en mars 2023. Les travaux se poursuivent pour accueillir de nouveaux trolleybus biarticulés, 100 % électriques, avec une mise en service prévue pour 2025. Deuxième point, la piétonnisation de la zone piétonne de Nancy s'étend, après une concertation publique. Cette mesure vise à réduire la pollution, améliorer la sécurité et rendre le centre-ville plus attractif et agréable. Les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Les études sont en cours pour 4 nouvelles lignes complémentaires, destinées à optimiser le réseau et faciliter les mobilités douces. Concernant la mobilité active (vélo) : le développement du réseau cyclable pour atteindre 200 kms d'aménagements sécurisés, l'augmentation des stations et box vélos, avec 764 nouvelles places en 2023, une hausse spectaculaire de l'usage des vélos en libre-service et des vélos à assistance électrique. Également, l'électromobilité et hydrogène : les infrastructures de recharge pour les voitures électriques. Un plan prévoit l'installation de 2 800 bornes sur l'agglomération d'ici 2030. L'hydrogène renouvelable : le projet ARCHYPEL vise des usages industriels et de mobilité, comme les bus ou les véhicules utilitaires. Une unité de production est prévue pour soutenir ces initiatives. Deuxième point de ce rapport : la Transition écologique. Face aux défis climatiques, la Métropole intensifie ses efforts, mon collègue vous en a parlé tout à l'heure, à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan coordonne les politiques publiques liées aux infrastructures, à l'urbanisme, et à la gestion de l'eau, avec des objectifs ambitieux : réduire les gaz à effet de serre, promouvoir les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air. Des initiatives climatiques avec la création d'une prime Air Bois : aide financière pour remplacer les anciens foyers et chauffages polluants, prime, jusqu'à 2 500 € d'aide. Politique qui continue avec les récupérateurs d'eau de pluie : subventions adaptées pour des équipements de plus grande capacité, avec un budget épuisé dès septembre. Améliorations énergétiques : près de 500 000 € d'aides accordées en 2023 grâce à la valorisation des certificats d'économies d'énergie. Engagement en faveur des énergies renouvelables : la métropole coordonne des zones d'accélération pour les installations solaires et éoliennes, en privilégiant le solaire sur des zones déjà urbanisées. Troisième point : Urbanisme et Aménagement durable. On va revenir un petit peu en arrière mais le PLUi a été élaboré en 2023 sur les 20 communes et intègrera les enjeux écologiques, climatiques et sociaux. Les outils réglementaires ont été finalisés en 2023, et des consultations publiques ont affiné les orientations, comme celles des Rives-de-Meurthe Nord. L'adoption est prévue pour le printemps 2025. Avec la remarque de Monsieur le Maire et Patrice, avec les deux refus, cela prendra sans doute un peu de retard. Projets d'urbanisme marquants : projet Rives-de-

Meurthe Nord, projet qui consiste en la réhabilitation urbaine intégrant une forte dimension écologique, avec concertations publiques pour orienter les aménagements. La ZAC Austrasie : végétalisation des espaces publics, création de voies cyclables et piétonnes, construction en cours du futur siège de Pôle Emploi. Également au niveau de la ZAC Haie Cerlin : programme de logements variés environ 400, avec des engagements pour la mixité sociale et la durabilité avec des vergers, jardins partagés. Nancy Centre Gare : plan guide pour revitaliser ce quartier en intégrant mixité sociale, végétalisation et amélioration de la mobilité. Quatrième axe : solidarité et participation citoyenne. Il a été créé un baromètre des quartiers : plus de 1 050 habitants ont été consultés pour recueillir leurs priorités : logement, santé, emploi. Les résultats montrent des inégalités persistantes, mais aussi un fort tissu associatif et un esprit de solidarité dans les quartiers prioritaires. Plateforme « Je participe » : créée pour faciliter la participation numérique des citoyens, elle compte déjà plus de 5 000 utilisateurs. Elle a servi pour des projets comme la piétonnisation et l'aménagement des parcs, notamment celui de la Pépinière. Solidarité internationale : aide humanitaire pour les populations touchées par des crises, séismes en Turquie, Syrie, et Maroc. Partenariats avec des territoires comme Saïda au Liban et Gorée au Sénégal pour des projets liés à l'eau et à la jeunesse. Cinquième axe : attractivité et Rayonnement. Nancy Thermal : cet équipement dédié au bien-être et à la santé attire une clientèle nationale et européenne, confirmant son rôle comme moteur touristique et économique. L'Institut Hospitalo-Universitaire INFINY : projet ambitieux axé sur la recherche médicale contre les maladies inflammatoires chroniques. Événements culturels et sportifs : fan zone pour la Coupe du Monde de Rugby, 50 ans du festival Nancy Jazz Pulsations, et Noël vert éco-responsable organisé en décembre. Sixième axe : gestion des Ressources et Innovations. Il existe au niveau de la métropole un groupement d'achat d'énergie, c'est une initiative qui regroupe 348 partenaires, permettant des économies pour l'achat de gaz et d'électricité. Projets numériques et culturels : la plateforme Limédia, bibliothèque numérique régionale, offre des milliers de documents accessibles gratuitement et a été primée pour son innovation. En conclusion, le Rapport d'activité 2023 de la métropole du Grand Nancy dresse un panorama des actions entreprises pour transformer le territoire, améliorer le cadre de vie et répondre aux défis majeurs de notre époque. Il met en avant une multiplicité de projets, allant des mobilités à la transition écologique, en passant par l'aménagement urbain et les initiatives de solidarité. Je vous remercie pour votre attention. Si vous avez des questions.

**Monsieur le Maire :** Merci Jean-Paul pour la présentation de ce rapport. Des remarques ? Oui, Monsieur FREMY.

**Yann FREMY :** Juste une question par rapport aux 300 000 de maintenance de voirie, je n'ai pas forcément cela en tête mais je voulais savoir s'il y a un point spécifique ou si c'est un éparpillement parce que ça va vite la voirie. Est-ce qu'il y a un élément particulier ou disséminé un peu partout dans toute la commune ? 300 000 c'est un peu supérieur par rapport aux strates, aux communes de notre strate.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas à un endroit particulier, comme on a pu le voir sur le mandat d'avant avec la rue Damery qui a été refaite d'un coup. On n'a pas de travaux importants dans une rue qui ont été fait. Ce sont des éléments ponctuels. D'autres remarques ? D'autres questions ? On vous demande de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie.

### **IX) Décision modificative**

**Monsieur le Maire :** Point numéro neuf, la DM et je redonne la parole à Jean-Paul.

**Jean-Paul GAVRILOFF** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous savez qu'en 2024, nous sommes passé à un nouveau référentiel comptable qui s'appelle la M57 et ce référentiel pose pour principe, le caractère obligatoire de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis dès la première année d'acquisition. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Il convient d'ajuster les crédits afin de pouvoir amortir les biens acquis en cours d'année. Il est proposé au conseil municipal de procéder au virement de crédit suivant :

**En Fonctionnement :**

**Dépenses**

Chapitre 023 : Article 023 : Virement à la section d'investissement	- 2 567,00 €
Chapitre 042 : Article 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+2 567,00 €

**En Investissement**

**Recettes**

Chapitre 021 : Article 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 2 567,00 €
Chapitre 040 : Article 281568 : Autre matériel et outillage d'incendie	+ 39,00 €
Chapitre 040 : Article 281831 : Matériel informatique scolaire	+148,00 €
Chapitre 040 : Article 281838 : Autre matériel informatique	+219,00 €
Chapitre 040 : Article 281841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	+ 28,00 €
Chapitre 040 : Article 28185 : Matériel de téléphonie	+158,00 €
Chapitre 040 : Article 28188 : Autres immobilisations corporelles	+ 1 875,00€

Voilà Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Délibération classique, technique. Des questions ?

**Jean-Paul GAVRILOFF** : Purement technique. On est contraint par ce nouveau référentiel comptable.

**Monsieur le Maire** : Des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

**X) Modification du régime indemnitaire de la Police Municipale**

**Monsieur le Maire** : Point numéro dix, sur le nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale. Je ne vais pas vous faire la relecture de la délibération, mais je vais plutôt vous expliquer pourquoi aujourd'hui on vous présente cette délibération. Si la question est abordée aujourd'hui c'est parce que les fonctionnaires qui relève du cadre d'emploi de la Police Municipale bénéficie d'un régime indemnitaire spécifique. Lorsqu'on a mis en place le RIFSEEP en 2022, il y avait deux modules, l'Indemnité de Fonction et de Sujétion et d'Expertise (IFSE) et également le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) avec une part fixe et une part variable annuel. On retrouvera un peu la même chose dans le nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale mais ce n'est plus l'IFSE mais l'ISFE pour Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, le principe est un peu semblable à celui du RIFSEEP dans le sens où nous avons des plafonds qui sont imposés par l'Etat, notamment pour la part fixe, selon le cadre d'emploi. Nous on va seulement s'intéresser au cadre d'emploi des policiers municipaux. Des plafonds qui sont de 33% et également une part variable que l'on doit expliquer dans la délibération. C'est pour cela que vous avez une partie à la fin sur l'évaluation de l'engagement personnel de l'agent. Cette délibération pose le cadre du nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale qui est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et c'est la loi qui nous l'impose : instaurer à la fois une part fixe et une part variable. La part fixe qui vous est proposée aujourd'hui, elle sera déterminée en appliquant à la pension individuelle de l'agent, un taux maximum de 33%, ce qui signifie qu'il s'agit d'un

plafond, que le taux pourra être inférieur. Donc, pour la partie de l'ISFE, l'agent a un traitement, il a une part fixe, cette part la représente une partie de son traitement, et la part variable sera décidée, ce n'est pas un pourcentage qu'on vous communique aujourd'hui, c'est comme le CIA cela dépend de l'entretien professionnel qui a lieu une fois par an pour tous les agents. Vous dire également que dans la mise en place de ce régime indemnitaire, il a été ajouté, et c'est pour cela que vous avez la précision dans la délibération, les mêmes modalités de maintien et/ou de suppression que le RIFSEEP des autres agents. A savoir que, un exemple simple, lorsqu'un agent est en maladie ordinaire, il faut savoir que son IFSE pour l'agent, l'ISFE pour les policiers municipaux, est suspendue. Cette indemnité est donnée au prorata de son temps de présence dans le mois. Vous avez également à la fin de la délibération l'explication sur l'évaluation professionnelle de l'agent : engagement individuel majeur, exceptionnel, missions transversales, conduite/animation de projet, qui peut le valoriser et cela a été détaillé car c'est le cas de notre Police Municipale. Par exemple, je pense que vous en êtes informé depuis maintenant trois semaine, la PM est présente dans notre commune sur une plage horaire de 6h du matin à 23h. Alors, ils ont le droit à des congés, ils ne sont pas là tout le temps rassurez-vous, le *weekend* aussi. Ça n'empêche que ça permet de balayer toute cette plage horaire là et maintenant quand on traverse la rue Raoul Cézard, Lucien Galtier le matin à 6h, on peut tomber sur un Policier Municipal. Les résultats sur une période de quinze jours, les personnes n'ont pas les mêmes comportements. Vous dire pour finir que ce régime indemnitaire a reçu de la part des représentants du personnels le 4 décembre dernier un avis favorable à l'unanimité. Je réponds à vos questions, si vous en avez. Oui, Monsieur OMARI.

**Sofiane OMARI :** Je voulais savoir au niveau du pourcentage, cela dépend des catégories, mais ce sont tous les mêmes ? Que ce soient des directeurs de police etc.

**Monsieur le Maire :** Oui. Dans la délibération, vous aviez les pourcentages différents, qui étaient selon une direction de police municipale, des chefs de police municipale, par exemple si nous avons une hiérarchie dans notre Police Municipale, ce qui n'est pas le cas mais également pour les gardes champêtres. Nous ne sommes concernés que pour les agents de la Police Municipale.

**Sofiane OMARI :** Pour ces gens-là, il est marqué 30% de base.

**Monsieur le Maire :** 33% maximum. On a décidé d'appliquer ce taux de 33% maximum. Et pour votre bonne information, cela peut vous donner un indicateur : la rémunération que les policiers ont actuellement correspond à un taux de 31,2%. Donc, je suis en mesure aujourd'hui de vous dire que, sur leur première rémunération du mois de janvier, leur taux sera de maximum 31,2% pour avoir la même rémunération. Mais il pourra être inférieur. Le principe n'est pas d'augmenter ou de valoriser les agents par ce changement de régime indemnitaire, mais d'assurer la continuité de leur rémunération. Si, derrière, il doit y avoir augmentation et valorisation de leur salaire, ce sera par la part variable de l'ISFE. Oui Monsieur KHEIRI.

**Abdelhamid KHEIRI :** Moi, c'est peut-être juste une proposition de correction, un mot ou deux au niveau du texte de la délibération. Ça doit être à la page 2, au point 1, je ne sais pas si vous voyez. « Le versement d'une part fixe sera déterminée en appliquant le montant » c'est plutôt « au montant du traitement, un taux... ».

**Monsieur le Maire :** En appliquant au montant du traitement soumis, très bien.

**Abdelhamid KHEIRI :** Puis le point 2, « le versement annuel d'une part variable dont le montant serait » au conditionnel par l'autorité, ce n'est pas « serait » mais sera.

**Monsieur le Maire :** « Serait » parce que si vous mettez « sera », c'est du futur, cela veut dire qu'il y aura une part variable. « Serait » ça veut dire que la part variable n'est pas obligatoire. Vous voyez la nuance ?

**Abdelhamid KHEIRI :** Oui, on peut le comprendre comme ça mais dans ce cas, il faudrait mettre : « le versement éventuel annuel, sera »

**Monsieur le Maire :** on peut mettre « éventuel, sera » ou « serait » mais c'est bien pour qu'on comprenne que la part variable n'est pas obligatoire.

**Abdelhamid KHEIRI :** Je maintiens, il faut relire à tête reposée. Vous verrez que ce serait plutôt « sera ».

**Monsieur le Maire :** On peut changer en mettant « éventuel, sera ».

**Sofiane OMARI :** C'est du conditionnel

**Abdelhamid KHEIRI :** Ça veut dire que, là si vous écrivez ça, lorsqu'il y a versement, ce montant serait.

**Monsieur le Maire :** Ce sera modifié avec « éventuel et sera ». D'autres remarques ? Non, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

#### **XI) Création de 5 postes en vue de stagiatisation**

**Monsieur le Maire :** Le point numéro onze, la création de cinq postes en vue de stagiatisation. Pour vous dire que cela concerne quatre agents, dont deux agents qui sont aux services techniques et deux agents au service des sports et une agente qui est, c'est l'explicatif du libellé « agent social » actuellement dans la structure de la halte-garderie. Services Techniques, cela concerne Pierre CLERC et Julien OLIVIER, et au service des sports. Cela concerne Hervé PETITEVILLE et Angélique LAHAYE, et à la halte-garderie, cela concerne Isabelle LAMBERT. L'objectif est de poursuivre notre valorisation des agents, pour leur éviter la précarité de leurs CDD qui s'enchaînent premièrement, et surtout, ce sont des agents qui ont déjà eu deux CDD renouvelés pour vacance de poste. La question pouvait se poser de refaire un nouveau CDD, une troisième année avec un autre motif qui aurait pu être « accroissement temporaire d'activité » mais la question se serait posée dans un an. Ce sont des agents dotés d'un investissement important, reconnus par leurs supérieurs hiérarchiques, donc, il n'y a aucun intérêt d'attendre un an de plus, on veut les conserver, on veut les pérenniser, donc on va les stagiatiser, deux d'entre eux au 1<sup>er</sup> janvier si vous êtes d'accord, et les trois autres au 1<sup>er</sup> février. Voilà pour l'explicatif, vous avez des noms, des prénoms, tout ce qu'il faut et je réponds à vos questions si vous en avez. Des remarques ? Oui Madame TROUVE-VALLEE.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** Maintenant que nous avons les explications, nous comprenons bien la délibération. Néanmoins, on ne peut regretter que le manque

d'information et de communication dont vous faite preuve au départ quant à la gestion du personnel. Nous souhaiterions avoir un tableau des effectifs à jour, vous savez, c'est ma demande rituelle de chaque année. Nous ressentons et déplorons pour eux, un mal-être subis par bon nombre d'agent depuis un moment, qui s'est d'ailleurs caractérisé par beaucoup de départs de la collectivité, et non des moindres, si nous nous en tenons à celui récent de votre DGS. Jamais jusqu'ici la ville n'avait eu un tel *turnover* parmi ces agents. Le renouveau c'est bien mais attention, en matière de Ressources Humaines, il est primordial d'entretenir un dialogue constructif et fédérateur auprès du personnel pour assurer la continuité du service public. Nous tenions à le manifester.

**Monsieur le Maire :** D'autres remarques ? D'autres questions ? Non ? Pour vous répondre, je vous rappelle que le tableau des effectifs est tout à la fin du Compte Administratif chaque année. C'est vraiment la photo, qu'on fait à un instant "T" dans l'année, il évolue très peu en cours d'année, j'y reviendrai après sur les changements qu'il peut y avoir, il bouge très peu en cours d'année. Le tableau des effectifs que vous avez eu avec le compte administratif en fin d'année n'a eu que deux évolutions au cours de l'année 2024, en tout cas pour le moment. On vous donnera le tableau à jour que j'ai là, d'ailleurs, version la plus récente. Je me note, on vous le transmettra dès qu'on peut. Sur le reste de votre intervention, vous avez dit nous ressentons un mal-être auprès des agents, alors, vous vous ressentez ça, pas moi. C'est parce que vous n'êtes pas au cœur de l'activité municipale que vous ressentez ce mal-être-là. Sachez que pour faire simple, la mairie, enfin tous les services de la mairie de manière générale comprennent : la halte-garderie, le relais petite enfance, tous nos agents dans les écoles, les référents de site, les services techniques et les agents de l'Hôtel de ville. Il n'y a aucun problème avec les agents de la halte-garderie, ou du relais petite enfance, ou dans les écoles, ou des services techniques. Il n'y a aucun problème avec les agents de l'Hôtel de ville, pour 90% des agents de l'Hôtel de ville. Oui, il y a des agents qui ressentent un mal-être actuellement et j'en suis informé mais ce sont des agents qui ont manifesté le souhait de partir ou qui vont bientôt quitter les services de l'Hôtel de ville et je fais preuve de beaucoup de tact dans mes propos. Ce sont des agents qui pour certains, je parle, ont largement profité de la souplesse qui avait été donnée de manière totalement inégalitaire dans la gestion des personnels et c'est l'objet d'ailleurs de la séparation et du clivage qui a eu lieu entre les élus et notre Directeur Général des Services. Cette perte de confiance avérée a conduit effectivement à des changements que j'assume, que nous assumons, dont je suis très fier, qui participe collectivement à un meilleur bien-être des agents dans leur ensemble, et pas uniquement à deux, trois agents, qui le matin arrive quand ils veulent, qui avant midi partent quand ils veulent, qui à deux heures arrivent en mairie aussi quand ils veulent, et qui l'après-midi, on ne sait même pas où ils sont. Je ne passe pas toujours ma vie en mairie, donc, moi je n'étais pas spectateur de cela, mais en tout cas c'est ce qui se passait. Quand vous mettez entre les mains de quelqu'un votre confiance sur la manière de gérer, et que de toute évidence, cela ne se fait pas correctement, déjà, vous êtes responsable pénalement si derrière, il y a des dommages collatéraux. Donc nous avons décidé collectivement de prendre cette responsabilité et je vous assure, si cela peut vous rassurer : les agents de l'Hôtel de ville, de manière générale n'ont jamais été aussi heureux que depuis deux mois, je vous en donne la certitude.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** Non mais il n'y a pas que..., je pense m'être exprimé correctement, j'ai bien parlé d'un turnover assez impressionnant depuis le début de votre mandat. Cela n'avait jamais existé auparavant, il faut en convenir quand même.

**Monsieur le Maire :** Je ne sais pas.

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : C'est simple, trois, je pense de mémoire, trois directeurs ou directrices de CCAS...

**Monsieur le Maire** : C'est faux.

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : Trois DGS,

**Monsieur le Maire** : C'est faux.

**Sylvie COLIN** : Trois DGS ? Mais voyons, le premier...

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : Le premier, il est parti.

**Sylvie COLIN** : Mais le premier n'avait pas été embauché par nous. Quand il y a perte de confiance. Celui qui vient de nous quitter, que nous avons invité à nous quitter.

**Françoise BMMES** : Attention à tous les gens qui n'ont pas été embauchés par cette Municipalité.

**Monsieur le Maire** : Juste une chose, parlez les uns après les autres, c'est juste pour que derrière on puisse réaliser un Procès-Verbal en ayant vraiment le reflet de tout ce qui s'est dit.

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : Il me semble bien Madame COLIN, effectivement on a eu le premier DGS quand vous êtes rentré en fonction vous-même, avec Monsieur le Maire, mais pendant deux mois, il y a eu un DGS qui est venu mais qui n'est pas resté ?

**Sylvie COLIN** : Pendant deux mois ?

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : Oui, oui.

**Sylvie COLIN** : Non, pas du tout. Je vous assure que non.

**Monsieur le Maire** : Alors, non, non, qu'on se mette bien d'accord, je suis même prêt à vous faire la liste : on a eu Monsieur SOUDANT qui est parti, on a eu un recrutement avec Monsieur BANZET qui est parti et c'est tout, il n'y a pas eu de personne entre.

**Guylaine TROUVE-VALLEE** : Vous n'avez pas eu quelqu'un entre temps ?

**Sylvie COLIN** : Mais pas du tout.

**Monsieur le Maire** : Ne demandez pas à d'autres. Ecoutez moi, croyez-moi, il y a un PV, ce sera écrit, ce n'est pas n'importe quoi.

**Sylvie COLIN** : Absolument pas. Et quand il y a perte de confiance, je pense que la confiance c'est quand même le pilier fondamental dans une relation entre élu et directeur général des services.

**Monsieur le Maire** : En revanche, sur la forme, dans ce que vous dites, c'est faux. C'est important. Vous noircissez le tableau.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** C'est notre ressenti. C'est ce que nous avons formulé, nous ressentons. Bon, c'est précis quand on dit : « nous ressentons », c'est notre ressenti.

**Monsieur le Maire :** Oui, c'est un ressenti, on est d'accord.

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** Parce que c'est quand même un nombre assez important depuis le début du mandat, d'agents, tout confondu, catégorie A, les C.

**Sylvie COLIN :** Je dirais que c'est votre interprétation de la situation.

**Monsieur le Maire :** D'autres remarques ? Qui est contre ?

**Abdelhamid KHEIRI :** Juste une remarque, pour l'incidence budgétaire de ces recrutements. Comment est-ce que ce sera pris en compte ? Quelle incidence budgétaire ?

**Monsieur le Maire :** Ce ne sont pas des recrutements, ce sont des agents qui sont déjà agents de la collectivité et en CDD actuellement, et qui seront stagiaires pendant une année et si ça se passe bien, ce seront des agents qui seront titularisés. Ce sont des agents qui fonctionnent de vacances à vacances : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël, aux vacances de février, à qui nous versons une prime de précarité puisque ce sont des CDD, et nous versons des congés payés parce qu'ils sont là sur toute la durée entre deux vacances et qu'ils ne prennent pas de congé. Donc, ça nous coûte un certain coût, en tout cas un coût supérieur au coût d'un agent qui serait stagiaire ou titulaire. Donc, on ne perd rien à stagiairiser ou titulariser un agent pour répondre à vos questions. J'ai répondu à vos questions ?

**Abdelhamid KHEIRI :** Oui.

**Monsieur le Maire :** D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Adopté à l'unanimité.

## **XII) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Monsieur le Maire :** Sur le point numéro douze, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Alors, pour le coup, c'est un agent qui est adjoint technique et qui a réussi son concours d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et il aurait pu partir ailleurs mais non, il a décidé de rester.

**Nadine CAROMEL :** Cela fait du bien.

**Monsieur le Maire :** Donc bien évidemment, c'est un agent des services techniques, il s'appelle Brice CLAUZADE, il est à la salle des sports, il gère pas mal de chose. Il a à la suite de son concours, trois ans pour trouver un emploi dans la Territoriale, au terme de ces trois ans là, il perd le bénéfice de son concours. Bien évidemment, on souhaite le garder, c'est un agent qui est déjà titulaire chez nous, je précise, qui donc, sera adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, mais comme ce poste n'existe pas sur notre tableau des effectifs, nous vous proposons de créer ce poste pour lui. Merci pour votre unanimité. Pas de questions ? Pas de remarques ?

**Abdelhamid KHEIRI :** C'est une création, donc une extinction de son ancien poste ?

**Monsieur le Maire :** Le poste d'adjoint technique qu'il avait, figure toujours au tableau des effectifs, mais lorsqu'on va faire ensuite la mise à jour du tableau des effectifs, on le supprimera pour ne pas faire des comptes d'apothicaire. On aurait pu par exemple aujourd'hui créer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, se dire qu'il restait un poste d'adjoint technique et comme sur la délibération d'avant, on aurait pu au lieu d'en créer quatre, on en aurait créé que trois. On a voulu faire les choses proprement. On crée quatre postes, délibération d'avant, on supprime un sur la délibération d'après. Tout le monde a compris ? Vous avez compris ?

**Abdelhamid KHEIRI :** Oui, donc vous confirmez qu'au global, son poste sera éteint. Enfin son poste actuel.

**Monsieur le Maire :** Oui sur le tableau des effectifs, Brice CLAUZADE, il ne sera pas éteint, il reste parmi nous lui. Le poste d'adjoint technique au tableau des effectifs sera supprimé. On pourrait le garder en se disant si demain, dans un mois, dans un an on recrute un agent, au moins il y a un poste qui existe déjà, qui est ouvert mais on doit et c'est la loi, mettre à jour le tableau des effectifs à chaque modification qu'on a au niveau du personnel. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

### **XIII) Ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2025**

**Monsieur le Maire :** Je continue sur l'ouverture des commerces le dimanche. Pour vous dire, même délibération que vous avez chaque année, juste avant Noël, il est possible pour les communes de la métropole du Grand Nancy de définir des dimanches d'ouverture pour les commerces de détails. Il peut y avoir un maximum de douze dimanches dans l'année. Avec l'accord de l'association cœur de ville laneuvevillois que nous avons sollicité, il vous est proposé de permettre à nos commerces, six ouvertures. On se situe bien dans l'année 2025. Début janvier pour les soldes, fin juin pour les soldes, et au moment des périodes de fin d'année : deux derniers *weekends* de novembre et quatre *weekends* de décembre. Pour vous dire que c'est tout le temps le même fonctionnement, ça ne change pas, 8 *weekends* soldes et 6 de fin d'année. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

### **XIV) Subvention exceptionnelle à l'association Laneuveville Haltérophilie Musculation Santé**

**Monsieur le Maire :** Point numéro quatorze, sur la proposition d'une subvention pour Yann THOMASSON, notre athlète d'haltérophilie de notre commune. Je ne vous relis pas la délibération qui avait déjà eu lieu l'an passé pour Yann. Juste pour vous dire que ce n'est pas nous qui décidons parce que nous sommes des âmes charitables d'attribuer une subvention à Yann THOMASSON, c'est une demande de sa part, on a reçu un courrier pour une demande d'aide. C'est quelqu'un qui est toujours au pôle France de Toulouse, qui toujours fait les déplacements pour venir voir sa famille à Laneuveville-devant-Nancy, qui a beaucoup de frais, qui est reconnu comme ambassadeur sportif auprès de la métropole du Grand Nancy et je remercie les personnes, les personnels et mes collègues élus et j'ai une pensée pour Eric

**BRAUN** ce soir qui s'excuse parce qu'il a des petits soucis de santé, je pense à lui parce qu'il était présent, ils se sont battu pour que cette année, il puisse obtenir 2 000€ de la métropole, c'est quand même considérable. Il vous est proposé pour soutenir Yann d'attribuer à Laneuveville Haltérophilie Musculation Santé, le club de notre commune, une subvention de 800€ pour lui avec votre accord. Vous avez des questions ? Oui.

**Magalie BAZIN :** Juste une question de principe, vous dites que c'est lui qui fait une demande par courrier ?

**Monsieur le Maire :** Oui.

**Magalie BAZIN :** Et vous donnez la subvention à l'association, pourquoi ? Pourquoi pas à lui directement ?

**Monsieur le Maire :** Parce qu'on n'a pas le droit. On ne peut pas donner directement à un particulier. Ça passe forcément par une association. Si ça peut vous rassurer, on a la certitude par le président de l'association que cette subvention lui revient dans son intégralité. Oui Axelle.

**Axelle Picard :** C'est la même procédure pour les ambassadeurs de la métropole du Grand Nancy qui passent par les clubs.

**Monsieur le Maire :** C'est pareil. D'autres remarques ?

**Patrice MARCHAL :** Juste une petite remarque par rapport à Yann, son niveau actuel est parmi l'élite mondiale, on peut le dire, et il reste quand même à Laneuveville. Je pense que c'est à noter.

**Monsieur le Maire :** C'est gratifiant.

**Patrice MARCHAL :** C'est pour ça qu'il mérite d'être aidé.

**Yann FREMY :** Je reviens à ce que je disais en préambule tout à l'heure sur le fait de mettre en avant ceux qui font briller la commune.

**Monsieur le Maire :** C'est pour ça qu'aujourd'hui, on récompense les personnes méritantes.

**Nadine CAROMEL :** C'est plus facile de donner une prime, une subvention à un sportif qu'à Anne-Sophie GAVRILOFF.

**Yann FREMY :** Ce n'était pas l'objet.

**Monsieur le Maire :** Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour Yann.

Adopté à l'unanimité.

**XV) Soutien à la population sinistrée de Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido**

**Monsieur le Maire :** J'enchaîne avec la dernière délibération que nous avons réalisé avec Jennifer et je la remercie, elle est devant moi, qui a été envoyée ce jour, et je remercie Anne-Sophie, qui est absente et avec qui j'ai conversé aujourd'hui. Donc rajout d'un point à l'ordre du jour. Délibération : Soutien à la population sinistrée de Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido. Le samedi 14 décembre dernier, l'archipel de Mayotte a été dévasté par le cyclone Chido, d'une ampleur inédite. Nos concitoyens vivent depuis une situation dramatique au regard des dégâts engendrés. Face à cette catastrophe, le Conseil municipal propose une action de solidarité en octroyant une subvention sous l'intitulé "URGENCE MAYOTTE". Cette contribution est essentielle pour assurer une action visant à aider la population locale dans cette période difficile. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000€ à la Croix Rouge Française, étant précisé que les crédits inscrits au Budget sur cette année sont suffisants. J'ai été fidèle au texte qu'on avait convenu ensemble, au mot près. Des remarques ? Des questions ?

**Guylaine TROUVE-VALLEE :** Moi, je ne peux que souscrire, mais je connais très bien Mayotte, mes enfants y ont vécu pendant trois ans, ma petite fille y est née. Je suis allée à l'hôpital de Mamoudzou, j'y suis allée pour sa naissance, et je peux vous dire que les images que je reçois, je ne reconnais plus Mayotte. Et quand on rajoute ça à toute la problématique générale, le paupérisme de cette région, c'est vraiment une catastrophe, c'est quand même le 101<sup>ème</sup> département français.

**Monsieur le Maire :** C'est un département français, c'est pour cela que vous vous doutez bien que vu la date du Conseil municipal, on n'a pas pu le mettre à l'ordre du jour et on voulait tout de même apporter notre solidarité à l'échelle de notre commune. Il y a 36000 communes en France, au prorata du nombre d'habitants par commune, si chaque commune participe de notre manière à nous, ça fera quand même pas mal étant donné que ce soit Secours Populaire ou Croix Rouge Française, il y a beaucoup de problèmes d'acheminement, ce qu'ils veulent ce sont des dons sous forme d'aide pécuniaire pour justement permettre ce cheminement-là. Merci pour votre unanimité.

**XVI) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal**

**Monsieur le Maire :** Si je ne me trompe pas, il n'y a pas d'acte accompli en exécution de la délégation que vous m'avez donné. Merci, il est 22h22, je vous souhaite une excellente soirée.